

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1807

11 juillet 2014

### SOMMAIRE

Accor Hôtels Luxembourg SA .....	86717	Metropole International Hotel Group S.à r.l. ....	86725
Adventura Holding S.à r.l. ....	86728	Miller Howard Sicav .....	86716
AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg .....	86716	Monte Kristo Holdings S.à r.l. ....	86721
Alpcot .....	86717	MREF II VV Holdco S.à r.l. ....	86724
AutoArc Holding S. à r. l. ....	86717	Napier S.à r.l. ....	86725
Banque Internationale à Luxembourg ....	86727	Nascent Group S.A. ....	86724
Bau Cap Sàrl .....	86725	PAUL International .....	86724
East-West United Bank .....	86717	PC2D .....	86733
Europa Invest S.A. ....	86722	Phoenix III Mixed Z .....	86731
European Agriculture Tyre Distributors S.à r.l. ....	86722	Schaller Electronic S.à r.l. ....	86723
F Chateau 2 .....	86726	SDE, système D énergie S.A. ....	86723
Fine Real Estate Holding S.à r.l. ....	86722	Selene Patrimoine .....	86721
Ideanomix S.à r.l. ....	86736	Stanmore S.à r.l. ....	86690
Izzie S.à r.l. ....	86735	Sterling Testing S.à r.l. ....	86723
JULA-Immo S.C.l. ....	86729	Surassur .....	86720
Kolding 2 .....	86726	Surrey Europe S.à r.l. ....	86723
Liftinc Luxembourg S.A. ....	86719	SVEA S.à r.l. ....	86718
Lireto Invest S.A. ....	86719	Temes Sàrl .....	86726
LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl ....	86720	Transventure S.A. ....	86720
LXBC .....	86718	Unitec S.A. ....	86718
Maison Peter S.à r.l. ....	86725	Valartis German Residential Health Care .....	86719
Mars Propco 29 S.à r.l. ....	86719	Wonlux S.A. ....	86736

**Stanmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 179.551.

*Projekt preshranicni fuze sloucenim*

vypracovany ve smyslu ustanoveni § 15, § 70 a § 191 a souvisejicich ustanoveni ceského zakona c. 125/2008 Sb., o premenach obchodnich spolecnosti a druzstev, ve zneni pozdejsich predpisu (dale jen „ZOP“) a ve smyslu zjednoduseného postupu podle clanku 278 a nasl. lucemburského zakona o obchodnich spolecnostech ze dne 10. srpna 1915, ve zneni pozdejsich predpisu (dale jen „LACC“) a dale ve smyslu clanku 5 smernice 2005/56/ES Evropského parlamentu a Rady ze dne 26. rijna 2005 o preshranicnich fuzich kapitalovych spolecnosti (dale jen „Smernice“) nize uvedeného dne, mesice a roku statutarnimi organy a reditelem nasledujicich spolecnosti jako spolecnosti zucastnenych na fuzi:

clenem predstavenstva spolecnosti

Phoenix Energy a.s.

se sidlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 -Vinohrady, PSC 120 00, Ceska republika  
ICO 28223250

zapsané v obchodnim rejstriku vedeném Mestským soudem v Praze pod sp. zn. B 13779

(dale jen „Phoenix Energy“)

a

jednatelem spolecnosti

Solarpark Mikulov I s.r.o.

se sidlem Uruguayska 380/17, Praha 2 -Vinohrady, PSC 120 00, Ceska republika  
ICO 29010021

zapsané v obchodnim rejstriku vedeném Mestským soudem v Praze,

spisova znacka C 159678

(dale jen „Solarpark Mikulov I“)

a

jednatelem spolecnosti

Solarpark Mikulov II s.r.o.

se sidlem Uruguayska 380/17, Praha 2 -Vinohrady, PSC 120 00, Ceska republika  
ICO 29008719

zapsané v obchodnim rejstriku vedeném Mestským soudem v Praze, spisova znacka C 159584

(dale jen „Solarpark Mikulov II“)

a

jednatelem spolecnosti

Tax-reform, s.r.o.

se sidlem Kremencova 164/18 Praha 1,  
PSC 110 00

ICO 26738261

zapsané v obchodnim rejstriku vedeném Mestským soudem v Praze, Ceska republika spisova znacka C 90654

(dale jen „Tax-reform“)

a

jednatelem spolecnosti

CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o.

se sidlem V jame 1371/8, Praha 1 - Nové Mesto, PSC 110 00, Ceska republika  
ICO 24151891

zapsané v obchodnim rejstriku vedeném Mestským soudem v Praze, Ceska republika spisova znacka C 183426

(dale jen „CRPI CAPITAL HOLDING“)

a

jednatelem spolecnosti

Lancaster Gate s.r.o.

se sidlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, Ceska republika  
ICO 28309863

zapsané v obchodnim rejstriku vedeném Mestským soudem v Praze, spisova znacka C 162253

(dale jen „Lancaster Gate“)

a

jednatel společnosti

CRPI s.r.o.

se sídlem V jame 1371/8, Praha 1 - Nové Město, PSC 110 00, Česká republika

ICO 28481810

zapsané v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 144781

(dale jen „CRPI“)

a

jednatel společnosti

CRPI Trade Business s.r.o.

se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00

ICO 28481828

zapsané v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 144783

(dale jen „CRPI Trade Business“)

a

jednatel společnosti

Marble Arch s.r.o.

se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, Česká republika

ICO 28539265

zapsané v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 148913

(dale jen „Marble Arch“)

a

jednatel společnosti

Chancery Lane s.r.o.

se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00

ICO 28481879

zapsané v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 144786

(dale jen „Chancery Lane“)

(společnosti Phoenix Energy, Solarpark Mikulov I, Solarpark Mikulov II, Tax-reform, CRPI CAPITAL HOLDING, Lancaster Gate, CRPI, CRPI Trade Business, Marble Arch a Chancery Lane dale společně také jen jako „Zanikající společnosti“ a každá samostatně jako „Zanikající společnost“)

a

reditelem společnosti

Stanmore S.à r.l.

se sídlem 11 Boulevard Royal, L-2449 Lucemburk, Velkovévodství lucemburské, registrované v lucemburském obchodním rejstříku pod identifikačním číslem B 179551

(dale jen „Nastupnická společnost“)

(Zanikající společnosti a Nastupnická společnost dale společně také jen jako „Zúčastněné společnosti“)

#### **Článek 1. Preambule.**

1.1. V souladu s příslušnými ustanoveními ZOP a LACC a za splnění dalších podmínek stanovených právními předpisy České republiky, Lucemburského velkovévodství, jakož i právními předpisy Evropské unie dochází v důsledku realizace procesu přeshraniční fúze Zanikajících společností sloučením do Nastupnické společnosti (dale jen „Přeshraniční fúze“) ke dni účinnosti Přeshraniční fúze, kterým je v souladu s právním rádem státu Nastupnické společnosti den zveřejnění rozhodnutí jediného společníka Nastupnické společnosti o schválení Přeshraniční fúze, v Obchodním rejstříku (Registre de Commerce et des Sociétés) a v Národním věstníku, část C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), k zániku Zanikajících společností bez likvidace. Nastupnická společnost vstoupí do právního postavení Zanikajících společností a stane se tak univerzálním právním nástupcem Zanikajících společností.

1.2. Předmětem tohoto společného projektu fúze (dale jen „Projekt“) je zejména úprava práv a povinností Zúčastněných společností při realizaci procesu Přeshraniční fúze, včetně úpravy práv a povinností akcionářů, společníků a věřitelů Zúčastněných společností. Práva a povinnosti Zanikajících společností se řídí právním rádem České republiky. Práva a povinnosti Nastupnické společnosti se řídí právním rádem Lucemburského velkovévodství.

1.3. Jediným společníkem resp. jediným akcionářem všech Zanikajících společností, a tedy vlastníkem 100% podílu resp. všech akcií v každé ze Zanikajících společností, je Nastupnická společnost.

1.4. V zadné ze Zanikajících společností neexistují jiné právní tituly, se kterými by byla spojena hlasovací práva na valné hromadě.

1.5. Jediným společníkem Nastupnické společnosti je pan Daniel Goris, datum narození 13. 2. 1977, bytem Vestdijkhove 44, Zoetermeer, PSC 2726, Nizozemské království (dale jen „Jediný společník“).

1.6. Zúčastněné společnosti jsou ve smyslu ustanovení § 74 českého zákona č. 90/2012 Sb., o obchodních korporacích, ve znění pozdějších předpisů, ovládanými osobami s tím, že osobou ovládající je Jediný společník, který přímo ovládá Nastupnickou společnost a prostřednictvím ní nepřímo ovládá Zanikající společnost (dale jen „Skupina“).

1.7. Zadána ze Zúčastněných společností nebyla zrušena a na zadnou ze Zúčastněných společností nebyl prohlášen konkurs.

1.8. Tento Projekt byl připraven, schválen a dohodnut statutárními orgány a reditelem Zúčastněných společností.

## **Článek 2. Důvod realizace Přehranicní fúze.**

2.1. Zúčastněné společnosti jsou majetkově propojenými společnostmi a důvodem realizace procesu Přehranicní fúze sloučením je celková restrukturalizace Skupiny. Přehranicní fúze povede ksynergickým efektem pro celou Skupinu, nebo jejím cílem je centralizace podnikání Skupiny na území Lucemburského velkovévodství, což bude mít za následek zjednodušení struktury Skupiny a snížení administrativní zátěže a celkových nákladů. Z uvedených důvodů je Přehranicní fúze ekonomicky odůvodněna a jako celek vede k pozitivním dopadům na Zúčastněné společnosti.

## **Článek 3. Prohlášení Zúčastněných společností.**

3.1. V souladu s ustanoveními § 61 odst. 1 a § 213 ZOP a článkem 274 LACC ke dni zániku Zanikajících společností, a tedy ke dni zveřejnění rozhodnutí jediného společníka Nastupnické společnosti o schválení Přehranicní fúze v Obchodním rejstříku (Registre de Commerce et des Sociétés) a v Národním věstníku, část C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (dale jen „Den účinnosti“):

- (i) dojde ke zrušení Zanikajících společností bez likvidace a tím i k jejich zániku;
- (ii) dojde k přechodu veskerého jmění a závazků Zanikajících společností na Nastupnickou společnost;
- (iii) Nastupnická společnost se stane univerzálním právním nástupcem Zanikajících společností;
- (iv) Podíly v Zanikajících společnostech vlastněné Nastupnickou společností zaniknou;
- (v) Jediný společník zůstane jediným společníkem Nastupnické společnosti. V důsledku realizace Přehranicní fúze tedy nedojde ke změně majetkové účasti Jediného společníka v Nastupnické společnosti.

3.2. V případě realizace Přehranicní fúze se porizení znalecké zprávy o ní, ani prozkoumání tohoto Projektu nezávislým znalcem v souladu s ustanoveními § 211 odst. 1 písm. a) ZOP a článkem 278 LACC nevyžaduje.

## **Článek 4. Identifikace Zúčastněných společností. (§ 70 odst. 1 písm. a) ZOP; článek 261 (2) (a) LACC).**

4.1. V souladu s ustanovením § 63 odst. 1 ZOP ve spojení s článkem 261 (2) (a) LACC jsou v procesu Přehranicní fúze Zúčastněnými společnostmi Nastupnická společnost a Zanikající společnost. Těmito Zúčastněnými společnostmi jsou:

4.1.1. společnost Phoenix Energy a.s., se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 12000, ICO 282 23 250, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze pod sp. zn. B 13779, právní forma: akciová společnost, základní kapitál: 2.300.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.2. společnost Solarpark Mikulov I s.r.o., se sídlem Uruguayska 380/17, Praha 2 - Vinohrady, PSC 12000, ICO 29010021, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 159678 právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 200.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.3. společnost Solarpark Mikulov II s.r.o., se sídlem Uruguayska 380/17, Praha 2 - Vinohrady, PSC 12000, ICO 29008719, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 159584, právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 300.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.4. společnost Tax-reform, s.r.o., se sídlem Kremencova 164/18 Praha 1, PSC 110 00, ICO 26738261, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 90654 právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 200.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.5. společnost CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o., se sídlem V jame 1371/8, Praha 1 - Nové Město, PSC 110 00, ICO 24151891, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 183426, právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 200.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.6. společnost Lancaster Gate s.r.o., se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, ICO 28309863, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném, Městským soudem v Praze, spisová značka C 162253, právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 1.000.000,-Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.7. společnost CRPI s.r.o., se sídlem V jame 1371/8, Praha 1 -Nové Město, PSC 110 00, ICO 28481810, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 144781, právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 200.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.8. společnost CRPI Trade Business s.r.o., se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, ICO 28481828, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 144783, právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 500.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.9. společnost Marble Arch s.r.o., se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, ICO 28539265, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 148913 vedena u Městského soudu v Praze právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 200.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.10. společnost Chancery Lane s.r.o., se sídlem U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, ICO 28481879, zapsaná v obchodním rejstříku vedeném Městským soudem v Praze, spisová značka C 144786 právní forma: společnost s ručením omezeným, základní kapitál: 200.000,- Kč; jako Zanikající společnost;

4.1.11. společnost Stanmore S.à r.l., se sídlem 11 Boulevard Royal, L-2449 Lucemburk, Velkovévodství lucemburské, registrována v lucemburském obchodním rejstříku pod identifikačním číslem B 179551, právní forma: společnost s ručením omezeným (société à responsabilité limitée), základní kapitál: 12.500,- EUR; jako Nastupnická společnost.

4.2. Ke Dni účinnosti dojde k zániku Zanikajících společností, přičemž společnost, která v důsledku Přehranicní fúze nezánika, je Nastupnická společnost. Nastupnická společnost v důsledku Přehranicní fúze nezmení svou právní formu, název ani sídlo uvedené v článku 4.1.11. výše.

4.3. Jediným akcionářem a vlastníkem 100% akcií ve společnosti Phoenix Energy a.s., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 2.300.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.4. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti Solarpark Mikulov I s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 200.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.5. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti Solarpark Mikulov II s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 300.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.6. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti Tax-reform, s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 200.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.7. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 200.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.8. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti Lancaster Gate s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 1.000.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.9. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti CRPI s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 200.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.10. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti CRPI Trade Business s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 500.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.11. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti Marble Arch s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 200.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.12. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu ve společnosti Chancery Lane s.r.o., kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 200.000,- Kč, je ke dni vyhotovení Projektu Nastupnická společnost.

4.13. Jediným společníkem a vlastníkem 100% podílu v Nastupnické společnosti, kterému odpovídá plně splacený vklad do základního kapitálu této společnosti ve výši 12.500,- EUR, je ke dni vyhotovení Projektu Jediný společník.

4.14. Tento Projekt vychází z předpokladu, že do dne účinnosti Přehranicní fúze zůstane jedním společníkem, resp. jedním akcionářem každé ze Zanikajících společností Nastupnická společnost.

#### **Článek 5. Výmenný poměr. (§ 70 odst. 1 písm. b), § 88 odst. 2, § 100 odst. 2 ZOP; článek 261 (2) (b), (c), (d) LACC).**

5.1. Vzhledem k tomu, že:

- (a) jedním akcionářem společnosti Phoenix Energy,
- (b) jedním společníkem společnosti Solarpark Mikulov I,
- (c) jedním společníkem společnosti Solarpark Mikulov II
- (d) jedním společníkem společnosti Tax-reform,
- (e) jedním společníkem společnosti CRPI CAPITAL HOLDING.,
- (f) jedním společníkem společnosti Lancaster Gate,
- (g) jedním společníkem společnosti CRPI,
- (h) jedním společníkem společnosti CRPI Trade Business,
- (i) jedním společníkem společnosti Marble Arch,
- (j) jedním společníkem společnosti Chancery Lane,

a tedy vlastníkem všech podílů v Zanikajících společnostech, je Nastupnická společnost, nebudou akcie ani podíl v zadné ze Zanikajících společností v souladu s ustanoveními § 97 písm. a), § 134 písm. a) ZOP a v souladu s článkem 278 LACC vyměněny za podíl v Nastupnické společnosti či jeho jakoukoli část, výměnný poměr tedy nemusí být stanoven, nebo Nastupnická společnost je a ke Dni účinnosti bude jediným společníkem resp. jediným akcionářem všech Zanikajících společností.

5.2. S ohledem na skutečnost, že akcie ani žádné z podílů v Zanikajících společnostech nepodléhá výměně za podíl v Nastupnické společnosti, nevzniká Jedinému společníkovi právo na doplatek a doplatky ve smyslu příslušných ustanovení ZOP nebudou vyplaceny.

5.3. Vyše vkladu ani vyše podílu Jediného společníka jakožto dosavadního společníka Nastupnické společnosti se v důsledku realizace Přeshraniční fúze nemění, nedojde tedy ke změně majetkové účasti Jediného společníka v Nastupnické společnosti.

5.4. Vzhledem ke skutečnosti, že nedochází k výměně akcií ani podílů v zadné ze Zanikajících společností za podíl podíl v Nastupnické společnosti, tento Projekt neobsahuje údaje uvedené v ustanoveních §70 odst. 1 písm. b), 88 odst. 1 a § 100 odst. 1 písm. a) a b) ZOP a v článku 261 (2) (b) (c) (d) of LACC.

**Článek 6. Rozhodný den Přeshraniční fúze, účetní zaverky. (§ 70 odst. 1 písm. c) a § 191 odst. 1 písm. d) ZOP; článek 261 (2) (e) a 261 (4) (e) LACC).**

6.1. Rozhodným dnem Přeshraniční fúze je ve smyslu § 10 ZOP a článku 261 (2) (e) LACC 1. červen 2014 (dale jen „Rozhodný den“).

6.2. V souladu s ustanovením § 176 odst. 1 zákona č. 89/2012 Sb., občanský zákoník (dale jen „NOZ“) a článku 261 (2) (e) LACC, se od Rozhodného dne všichni zanikajících společností považují z účetního hlediska za jednání uskutečněna na účet Nastupnické společnosti.

6.3. Zanikající společnosti sestaví v souladu s ustanoveními § 176 odst. 2 NOZ konečné účetní zaverky ke dni předcházejícímu Rozhodný den.

6.4. Nastupnická společnost sestaví v souladu s ustanoveními § 176 odst. 2 NOZ zahajovací rozvahu k Rozhodnému dni.

6.5. V souladu s lucemburským právem Nastupnická společnost není povinna overit zahajovací rozvahu auditorem.

6.6. Den účetních závěrek Zúčastněných společností použitý pro stanovení podmínek Projektu Přeshraniční fúze ve smyslu ustanovení § 191 odst. 1 písm. d) ZOP a článku 261 (4) (e) LACC je pro Zúčastněné společnosti 31.12.2013, ke kterému byly účetní zaverky sestaveny.

**Článek 7. Práva poskytnuta vlastníkem dluhopisu, jednotlivých druhů akcií, opčních listů či jiných cenných papírů. (§ 70 odst. 1 písm. d) a §100 odst. 1 písm. d) ZOP; článek 261 (2) (f) LACC).**

7.1. Vzhledem k tomu, že žádná ze Zúčastněných společností není emitentem dluhopisu ve smyslu ustanovení zákona č. 190/2004 Sb., o dluhopisech, nejsou v tomto Projektu stanovena práva, jež Nastupnická společnost poskytne vlastníkem dluhopisu, ani zde nejsou uvedena opatření, která jsou pro ne navrhována.

7.2. Nastupnickou společností nebyly vydány různé druhy akcií, opční listy, účastnické cenné papíry, nebo zaknihované účastnické cenné papíry, které nejsou akciemi nebo zatímními listy nebo jiné cenné papíry se zvláštními právy (dale jen „Zvláštní cenné papíry“). Nastupnická společnost tak neposkytne vlastníkem Zvláštních cenných papírů žádná zvláštní práva, tudíž v tomto Projektu nejsou stanovena žádná opatření, jež jsou pro ne či v jejich prospěch navrhována.

**Článek 8. Den, od kterého vzniká právo na podíl na zisku a předpoklady jeho vzniku. (§ 70 odst. 1 písm. e) ZOP; článek 261 (2) (d) LACC).**

8.1. Jelikož v souladu s ustanoveními § 97 písm. a), § 134 písm. a) ZOP a článkem 278 LACC nedojde k výměně akcií resp. podílů v Zanikajících společnostech za podíl v Nastupnické společnosti, neobsahuje tento Projekt úpravu ohledně určení dne, od kterého vznikne právo na podíl ze zisku z vyměněného podílu/ nových podílů v Nastupnické společnosti, jakož ani zvláštní podmínky týkající se tohoto práva.

**Článek 9. Zvláštní výhody poskytované Zúčastněnými společnostmi. (§ 70 odst. 1 písm. f) ZOP; článek 261 (2) (g) LACC).**

9.1. Vzhledem k tomu, že žádná ze Zúčastněných společností neposkytuje svému statutárnímu orgánu či jeho členům ani členům dozorčí rady žádné zvláštní výhody, nejsou v tomto Projektu ve smyslu ustanovení §70 odst. 1 písm. f) ZOP a článku 261 (2) (g) LACC uvedeny osoby, kterým je jakákoliv zvláštní výhoda poskytována, ani informace o tom, kdo a za jakých podmínek takovou výhodu poskytuje. V zadné ze Zúčastněných společností nebyla zřízena kontrolní komise ani správní rada.

9.2. Jelikož ve smyslu ustanovení §211 odst. 1 písm. a) ZOP a článku 278 LACC nebude vypracovávána znalecká zpráva o Přeshraniční fúzi a ani nebude tento Projekt přezkoumán nezávislým znalcem, nejsou v tomto Projektu uvedeny žádné zvláštní výhody poskytnuté znalci, ani informace za jakých podmínek jsou takové výhody ze strany Zúčastněných společností poskytovány.

**Clanek 10. Zmeny zakladatelského pravního jednání Nastupnické společnosti. (§ 70 odst. 1 písm. g) ZOP; clánek 261 (4) (a) LACC).**

10.1. Ustanovení zakladatelského pravního jednání Nastupnické společnosti se v důsledku Přehranicní fúze nemění. Aktuální znění zakladatelského pravního jednání Nastupnické společnosti tvoří Přílohu A.

**Clanek 11. Údaje o postupu, kterým se stanoví zapojení zaměstnanců do záležitosti Nastupnické společnosti, pravděpodobné dopady Přehranicní fúze na zaměstnance a zaměstnanost. (§ 191 odst. 1 písm. a), c) ZOP; clánek 261 (4) (b), (c) LACC).**

11.1. Vzhledem ke skutečnosti, že žádná ze Zúčastněných společností nemá žádné zaměstnance ani orgán zastupující zaměstnance, neobsahuje tento Projekt údaje o postupu, kterým se stanoví zapojení zaměstnanců do záležitosti Nastupnické společnosti ani pravděpodobné dopady Přehranicní fúze na zaměstnance.

**Clanek 12. Údaje o ocenění aktiv a pasiv Zanikajících společností, která přechází na Nastupnickou společnost. (§ 191 odst. 1 písm. b) ZOP; clánek 261 (4) (d) LACC).**

12.1. V souladu s ustanovením § 73 odst. 1 ZOP a článkem 278 LACC není žádná ze Zúčastněných společností povinna provést ocenění jmění ani závazků kterékoli ze Zúčastněných společností posudkem znalce jmenovaného k tomuto účelu soudem, nebo Nastupnická společnost je jediným společníkem každé ze Zanikajících společností a v rámci realizace procesu Přehranicní fúze nedochází ke zvýšení základního kapitálu Nastupnické společnosti ze jmění kterékoliv ze Zanikajících společností.

12.2. Z hlediska lucemburského účetnictví se uplatní princip kontinuity. Nastupnická společnost převzme ocenění aktiv a pasiv v účetních hodnotách, jak jsou uvedeny v účetních závěrkách Zanikajících společností vyhotovených ke dni předcházejícímu Rozhodnému dni. Podíly vlastněné Nastupnickou společností v Zanikajících společnostech zaniknou.

12.3. Základní kapitál Nastupnické společnosti nebude v důsledku Přehranicní fúze zvýšen ani snížen.

**Clanek 13. Souhlas orgánů veřejné moci. (§ 15a odst. 1 ZOP).**

13.1. Zúčastněné společnosti tímto výslovně prohlašují, že k realizaci procesu Přehranicní fúze není vyžadován souhlas jednoho nebo více správních orgánů podle zvláštních zákonů nebo podle přímo použitelných předpisů Evropské unie ve smyslu ustanovení § 15a odst. 1 ZOP.

**Clanek 14. Mezičasní účetní závěrky Zúčastněných společností. (§ 11 odst. 2 ZOP; clánek 267 (1) (c) LACC).**

14.1. Jelikož ode dne vypracování posledních radných účetních závěrek Zúčastněných společností do dne vyhotovení tohoto Projektu neuplynulo více než 6 měsíců, není podle ustanovení § 11 odst. 2 ZOP a článku 267 (1) (c) LACC nezbytné sestavovat mezičasní účetní závěrky Zúčastněných společností.

**Clanek 15. Ochrana věřitelů Zúčastněných společností. (§ 35 a nasl. ZOP; clánek 262 (2) (c) a 268 (1) LACC).**

15.1. Věřitelé Zanikajících společností, kteří přihlásí své pohledávky ve lhůtě 3 měsíců ode dne zveřejnění Projektu, mohou požadovat poskytnutí zájisti, jestliže se v důsledku Přehranicní fúze zhorší dobytost jejich pohledávek. Další podrobnosti o způsobu zájisti pohledávek věřitelů upravuje ustanovení §35 a nasl. a §59u a nasl. ZOP. Úplné informace o způsobu uplatnění svých práv mohou věřitelé Zanikajících společností v souladu s ustanovením § 591 písm. c) ZOP a článkem 262 (2) (c) LACC bezplatně obdržet v sídlech Zanikajících společností na níže uvedených adresách:

- (a) U Zvonarky 448/16, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, Česká republika
- (b) Uruguayska 380/17, Praha 2 - Vinohrady, PSC 120 00, Česká republika
- (c) Kremencova 164/18 Praha 1, PSC 110 00, Česká republika
- (d) V jame 1371/8, Praha 1 - Nové Město, PSC 110 00, Česká republika

15.2. V souladu s článkem 268 (1) LACC věřitelé Nastupnické společnosti, kteří mají pohledávky předcházející datu zveřejnění rozhodnutí jediného společníka Nastupnické společnosti o schválení Přehranicní fúze uloženého v Obchodním rejstříku (Registre de Commerce et des Sociétés) a v Národním věstníku, část C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), mohou požádat ve lhůtě dvou měsíců od tohoto zveřejnění soudce předsedajícího komore „Tribunal d'Arrondissement“ v okrsku podle sídla Nastupnické společnosti, o zájisti splatných a nesplatných pohledávek, a to v případě, že bude verohodně prokázáno, že v důsledku Přehranicní fúze bude splnění jejich pohledávek ohroženo a Nastupnická společnost neposkytla primerené zájisti. V souladu s článkem 262 (2) (c) LACC mohou věřitelé získat podrobné informace o způsobu uplatnění svých práv bezplatně v sídle Nastupnické společnosti (11 Boulevard Royal, L-2449 Lucemburk, Velkovévodství lucemburské).

**Clanek 16. Závěrečná ustanovení.**

16.1. Není-li v tomto Projektu uvedeno jinak, řídí se dále proces Přehranicní fúze a další práva a povinnosti Zúčastněných společností příslušnými ustanoveními práva české republiky a Lucemburského velkovévodství, jakž i příslušnými právními předpisy práva Evropské unie.

16.2. V souladu s článkem 12 Smernice a ustanovením §59k a §213 ZOP, se den nabytí účinnosti Přehranicní fúze určí podle práva členského státu, kterým se řídí Nastupnická společnost, to je v tomto případě lucemburské právo. V souladu s článkem 273ter (1) LACC nabyvá Přehranicní fúze účinnosti ke Dni účinnosti, tj. ke dni zveřejnění rozhodnutí jediného

spolecnika Nastupnické společnosti o schválení Přeshraniční fúze uloženého v Obchodním rejstříku (Registre de Commerce et des Sociétés) a v Národním vestníku, část C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

16.3. V souladu s ustanovením § 24 a § 59p ZOP a článkem 265 (1) a 278 LACC statutární orgány každé ze Zúčastněných společností vyhotoví písemnou zprávu pro společníky vysvětlující tento Projekt a objasňující právní a ekonomické důvody Přeshraniční fúze.

16.4. Tento Projekt je platný v souladu s ustanovením § 15 odst. 2 ZOP okamžikem jeho podpisu všemi Zúčastněnými společnostmi. V zájmu splnění nalezitosti podle českých právních předpisů bude tento Projekt pro účely českého práva sepsán formou notářského zápisu.

16.5. Pokud bude jedno nebo více ustanovení tohoto Projektu shledáno neplatným, nezákonným nebo nemožným splněním, a to zcela nebo zčásti, nepůsobí to neplatností nebo nemožností splnění zbylých ustanovení tohoto Projektu. V případě neplatnosti, nezákonnosti nebo nemožnosti splnění některého(ych) ustanovení se Zúčastněné společnosti zavazují dohodnout se na platném a vymahatelném ustanovení, které bude v co největším rozsahu odpovídat obchodnímu záměru, který by Zúčastněné společnosti měly k datu přípravy tohoto Projektu, pokud by identifikovaly napadené ustanovení. Stejný princip se uplatní v případě, že tento Projekt nebude úplný.

16.6. Příloha A Projektu tvoří nedílnou součást tohoto Projektu.

16.7. Tento Projekt bude zveřejněn v Obchodním rejstříku (Registre de Commerce et des Sociétés) a v Národním vestníku, část C (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) v souladu s články 262 a 9 LACC. Tento Projekt bude zveřejněn a uložen do sbírky listin obchodního rejstříku v souladu s ustanovením § 33 odst. 1 ZOP

16.8. Tento Projekt je vyhotoven v jazyce českém, anglickém a francouzském. V případě jakýchkoliv nesrovnalostí je rozhodující anglická verze.

PRAGUE, 26.6.14.

Phoenix Energy a.s. / Solarpark Mikulov I s.r.o. / Solarpark Mikulov II s.r.o. / Tax-reform, s.r.o. /  
CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o. / Lancaster Gate s.r.o. / CRPI s.r.o. / CRPI Trade Business s.r.o. /  
Marble Arch s.r.o. / Chancery Lane s.r.o.

Stanmore S.à.r.l.

Represented by Daniel GORIS

*jednatel / executive director / directeur exécutif*

PRAGUE, 26.6.14.

STANMORE S.à r.l.

Daniel GORIS

*jednatel / sole manager / gérant unique*

*Draft terms of cross-border merger by acquisition*

drafted in accordance with Sec. 15, Sec. 70 and Sec. 191 and related provisions of Czech Act No. 125/2008 Sb., on Transformations of Companies and Cooperatives, as amended ("ZOP"), and in accordance with the simplified procedure laid down in Articles 278 and following of the Luxembourg Act on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended ("LACC") and in accordance with Article 5 of EU Directive No. 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies (the "Directive"), on the day, month and year below, by the executive directors and manager of the following companies as the companies participating on the merger:

member of the Board of Directors

Phoenix Energy a.s.

having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00 Czech Republic

ID No. 28223250

registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. B 13779

("Phoenix Energy")

and

the executive director of

Solarpark Mikulov I s.r.o.

having its registered office at Uruguaysa 380/17, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic,

ID No. 29010021

registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 159678

("Solarpark Mikulov I")

and

the executive director of

Solarpark Mikulov II s.r.o.

having its registered office at Uruguayska 380/17, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic,



ID No. 29008719  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 159584  
("Solarpark Mikulov II")  
and  
the executive director of  
Tax-reform, s.r.o.  
having its registered office at Kremencova 164/18 Prague 1, 110 00, Czech Republic,  
ID No. 26738261  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 90654  
("Tax-reform")  
and  
the executive director of  
CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o.  
having its registered office at V jame 1371/8, Prague 1 - Nové mesto, 110 00, Czech Republic,  
ID No. 24151891  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C183426  
("CRPI CAPITAL HOLDING")  
and  
the executive director of  
Lancaster Gate s.r.o.  
having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2, Vinohrady, 120 00, Czech Republic,  
ID No. 28309863  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 162253  
("Lancaster Gate")  
and  
the executive director of  
CRPI s.r.o.  
having its registered office at V jame 1371/8, Prague 1 - Nové Mesto, 110 00, Czech Republic,  
ID No. 28481810  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 144781  
("CRPI")  
and  
the executive director of  
CRPI Trade Business s.r.o.,  
having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2, Vinohrady, 120 00, Czech Republic,  
ID No. 28481828,  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 144783  
("CRPI Trade Business")  
and  
the executive director of  
Marble Arch s.r.o.  
having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2, Vinohrady, 120 00, Czech Republic,  
ID No. 28539265  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 148913  
("Marble Arch")  
and  
the executive director of  
Chancery Lane s.r.o.  
having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2, Vinohrady, 120 00, Czech Republic,  
ID No. 28481879  
registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 144786  
("Chancery Lane")

(Companies Phoenix Energy, Solarpark Mikulov I, Solarpark Mikulov II, Tax-reform, CRPI CAPITAL HOLDING, Lancaster Gate, CRPI, CRPI Trade Business, Marble Arch and Chancery Lane hereafter jointly referred to as the “Absorbed Companies” or separately referred to as the “Absorbed Company”)

and

the sole manager of

Stanmore S.à r.l.

having its registered office at 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Trade Register in Luxembourg registration No. B 179551

(the “Successor Company”)

(the Absorbed Companies and the Successor Company are hereinafter jointly referred to as the “Participating Companies”)

#### **Art. 1. Preamble.**

1.1. In accordance with the applicable provisions of ZOP and LACC and subject to other conditions stipulated by the laws of the Czech Republic and the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the laws of the European Union, the Absorbed Companies will be dissolved without liquidation as of the effective date of the cross-border merger of the Successor Company by acquisition of the Absorbed Companies (the “Cross-Border Merger”), which is, in accordance with the laws of the country of the Successor Company, the date of publication of the resolution of the sole shareholder of the Successor Company approving the Cross-Border Merger in the Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés), and in the National Gazette, part C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations). The Successor Company will assume the legal position of the Absorbed Companies and become the universal legal successor of the Absorbed Companies,

1.2. These common draft terms of the merger (the “Draft Terms”) stipulate the rights and obligations of the Participating Companies within the implementation of the Cross-Border Merger, including the rights and obligations of their shareholders and creditors. The rights and obligations of the Absorbed Companies are governed by the laws of the Czech Republic. The rights and obligations of the Successor Company are governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

1.3. The sole shareholder of all the Absorbed Companies, and therefore the owner of the 100% ownership interest or all the shares in each of the Absorbed Companies, is the Successor Company.

1.4. There are no other titles conferring voting rights in the general meeting of each of the Absorbed Companies.

1.5. The sole shareholder of the Successor Company is Mr Daniel Goris, date of birth 13 February 1977, residing at Vestdijkhove 44, Zoetermeer, postcode 2726, Kingdom of the Netherlands (the “Sole Shareholder”).

1.6. Within the meaning of Sec.74 of Czech Act No. 90/2012 Sb., the Act on Corporations, as amended, the Participating Companies are controlled persons and the Sole Shareholder is a controlling person directly controlling the Successor Company and indirectly controlling the Absorbed Companies via the Successor Company (the “Group”).

1.7. The Participating Companies have not been dissolved or declared bankrupt.

1.8. These Draft Terms have been prepared, approved and agreed by the executive directors and manager of the Participating Companies.

#### **Art. 2. Reasons for the Cross-Border Merger.**

2.1. Participating Companies are equity related companies and the reason for implementing the Cross-Border Merger is the complete restructuring of the Group, The Cross-Border Merger will result in synergistic effects for the entire Group, as the reason for implementing the Cross-Border Merger is the centralization of the Group’s business in the Grand Duchy of Luxembourg, which will simplify the Group’s structure and decrease its administrative burden and total costs. For the reasons indicated above, the Cross-Border Merger is economically justified and, as a whole, will generate positive effects on the Participating Companies.

#### **Art. 3. Declarations of the Participating Companies.**

3.1. In accordance with Sec. 61 (1) and Sec. 213 ZOP and Article 274 of LACC, as of the day of dissolution of the Absorbed Companies, i.e. as of the date of publication of the resolution of the sole shareholder of the Successor Company approving the Cross-Border Merger lodged in the Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and in the National Gazette, part C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the “Effective Date”):

(i) the Absorbed Companies will be dissolved without liquidation, and therefore will cease to exist;

(ii) the assets and liabilities of the Absorbed Companies will be transferred to the Successor Company;

(iii) the Successor Company will become the universal legal successor of the Absorbed Companies;

(iv) Shares of the Absorbed Companies held by the Successor Company will be cancelled;

(v) the Sole Shareholder will remain the sole shareholder of the Successor Company. The share interest held by the Sole Shareholder in the Successor Company will not change as a result of the Cross-Border Merger.

3.2. Neither the execution of the expert (auditor) report on the Cross-Border Merger nor a review of these Draft Terms by an independent expert (auditor) is required under Sec. 211 (1) (a) ZOP and Article 278 of LACC.

**Art. 4. Identification of the Participating Companies. (Sec. 70 (1) (a) ZOP; Article 261 (2) (a) of LACC).**

4.1. In accordance with Sec. 63 (1) ZOP in connection with Article 261(2) (a) of LACC, the Absorbed Companies and the Successor Company are the Participating Companies in the Cross-Border Merger. The Participating Companies are the following:

4.1.1. Phoenix Energy a.s., having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 12000, Czech Republic, ID No. 282 23 250, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. B 13779, legal form: joint-stock company, registered capital: CZK 2,300,000; as the Absorbed Company;

4.1.2. Solarpark Mikulov I s.r.o., having its registered office at Uruguayska 380/17, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic, ID No. 29010021, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 159678, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 200,000; as the Absorbed Company;

4.1.3. Solarpark Mikulov II s.r.o., having its registered office at Uruguayska 380/17, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic, ID No. 29008719, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 159584, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 300,000; as the Absorbed Company;

4.1.4. Tax-reform, s.r.o., having its registered office at Kremencova 164/18, Prague 1, 110 00, Czech Republic, ID No. 26738261, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 90654, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 200,000; as the Absorbed Company;

4.1.5. CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o., having its registered office at V jame 1371/8, Prague 1 - Nové mesto, 110 00, Czech Republic, ID No. 24151891, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 183426, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 200,000; as the Absorbed Company;

4.1.6. Lancaster Gate s.r.o., having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic, ID No. 28309863, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 162253, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 1,000,000; as the Absorbed Company;

4.1.7. CRPI s.r.o., having its registered office at V jame 1371/8, Prague 1 - Nové mesto, 110 00, Czech Republic, ID No. 28481810, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 144781, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 200,000; as the Absorbed Company;

4.1.8. CRPI Trade Business s.r.o., having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic, ID No. 28481828, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 144783, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 500,000; as the Absorbed Company;

4.1.9. Marble Arch s.r.o., having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic, ID No. 28539265, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 148913, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 200,000; as the Absorbed Company;

4.1.10. Chancery Lane s.r.o., having its registered office at U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, Czech Republic, ID No. 28481879, registered in the Commercial Register administered by the Municipal Court in Prague, File No. C 144786, legal form: limited liability company, registered capital: CZK 200,000; as the Absorbed Company;

4.1.11. Stanmore S.à r.l., with its registered office at 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration No. B 179551, registered in the Luxembourg Trade Register, legal form: limited liability company (société à responsabilité limitée), registered capital: EUR 12,500; as the Successor Company.

4.2. The company which will not cease to exist as a result of the Cross-Border Merger is the Successor Company and the Absorbed Companies will cease to exist as of the Effective Date. Following the Cross-Border Merger, the Successor Company will not change its legal form, its name and its registered office, as mentioned in point 4.1.11 above.

4.3. The sole shareholder and owner of the 100% shares in Phoenix Energy a.s., which correspond to a fully paid contribution in the company's registered capital of CZK 2,300,000 is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.4. The sole shareholder and owner of the 100% ownership interest in Solarpark Mikulov I s.r.o., which corresponds to a fully paid contribution in the company's registered capital of CZK 200,000 is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.5. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in Solarpark Mikulov II s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 300,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.6. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in Tax-reform, s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 200,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.7. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 200,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.8. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in Lancaster Gate s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 1,000,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.9. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in CRPI s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 200,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.10. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in CRPI Trade Business s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 500,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.11. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in Marble Arch s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 200,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.12. The sole shareholder and owner of 100% ownership interest in Chancery Lane s.r.o., corresponding to the fully paid contribution in the company's registered capital in the amount of CZK 200,000, is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the Successor Company.

4.13. The Sole Shareholder is as of the date of the elaboration of the Draft Terms the sole shareholder and owner of the 100% share in the Successor Company, which corresponds to a fully paid contribution in the company's registered capital of EUR 12,500.

4.14. These Draft Terms are based on the assumption that the sole shareholder of the Absorbed Companies remains to be the Successor Company as of the Effective Date of the Cross-Border Merger.

**Art. 5. Exchange Ratio. (Sec. 70 (1) (b), Sec. 88 (2), Sec. 100 (2) ZOP Article 261 (2) (b), (c), (d) of LACC).**

5.1. Whereas the Successor Company is:

- (a) the sole shareholder of Phoenix Energy,
- (b) the sole shareholder of Solarpark Mikulov I
- (c) the sole shareholder of Solarpark Mikulov II,
- (d) the sole shareholder of Tax-reform,
- (e) the sole shareholder of CRPI CAPITAL HOLDING,
- (f) the sole shareholder of Lancaster Gale,
- (g) the sole shareholder of CRPI,
- (h) the sole shareholder of CRPI Trade Business,
- (i) the sole shareholder of Marble Arch,
- (j) the sole shareholder of Chancery Lane,

and, as such, the Successor Company is the owner of all ownership interests in all of the Absorbed Companies, none of the ownership interests or shares in any of the Absorbed Companies will be exchanged for an ownership interest in the Successor Company or any part thereof, in accordance with Sec. 97 (a), Sec. 134 (a) ZOP and in accordance with Article 278 of LACC; therefore, the exchange ratio has not to be determined, since the sole shareholder of all the Absorbed Companies is as of the Effective Date the Successor Company.

5.2. With regard to the fact that no shares or none of the ownership interests in any of the Absorbed Companies will be exchanged for an ownership interest in the Successor Company, no right of the Sole Shareholder to cash payment shall arise, no cash payment will be made within the meaning of ZOP.

5.3. Neither the amount of the contribution nor the amount of the ownership interest of the Sole Shareholder as the current sole shareholder of the Successor Company will change as a result of the Cross-Border Merger. Therefore, the Sole Shareholder's participation in the Successor Company will not change.

5.4. With regard to the fact that no shares or none of the ownership interests in any of the Absorbed Companies will be exchanged for an ownership interest in the Successor Company these Draft Terms do not include information provided for in Sec 70(1)(b), Sec 88 (1) and Sec. 100 (1)(a)(b) ZOP and in Article 261 (2) (b) (c) (d) of LACC.

**Art. 6. Merger Date of the Cross-Border Merger, financial statements. (Sec 70 (1) (c) and Sec. 191 (1) (d) ZOP; Article 261 (2) (e) and 261 (4) (e) of LACC).**

6.1. Under Sec. 10 ZOP and Article 261 (2) (e) of LACC, the merger date of the Cross-Border Merger is 1<sup>st</sup> June 2014 (the "Merger Date").

6.2. In accordance with Sec. 176(1) of the Act No. 89/2012 Sb., Civil Code (the "NOZ") and Article 261 (2) (e) of the LACC, all acts of the Absorbed Companies will be treated for accounting purposes as a transaction effected on behalf of the Successor Company as of the Merger Date.

6.3. The Absorbed Companies will prepare, in accordance with Sec. 176 (2) NOZ, final financial statements as at the date preceding the Merger Date.

6.4. The Successor Company will prepare, in accordance with Sec. 176 (2) NOZ, an opening balance sheet as at the Merger Date.

6.5. In accordance with Luxembourg law the opening balance sheet of the Successor Company does not need to be audited.

6.6. The day of the financial statements of the Participating Companies the Draft Terms of the Cross Border Merger are based on, within the meaning with Sec. 191 (1) (d) ZOP and Article 261 (4) (e) of LACC is December 31, 2013 as at which the financial statements were set up.

**Art. 7. Rights conferred to the holders of bonds, different types of shares, subscription warrants or other securities. (Sec. 70 (1) (d) ZOP and Sec. 100 (1) (d) ZOP Article 261 (2) (f) of LACC).**

7.1. Given the fact that none of the Participating Companies has issued any bonds in meaning of the Act No. 190/2004, on Bonds, these Draft Terms stipulate no rights the Successor Company should grant to holders of bonds and these Draft Terms do not contain any measures proposed to be taken with respect to bond holders.

7.2. Given the fact that the Successor Company has not issued any shares of different types, subscription warrants, participating securities, any dematerialized participating securities other than shares or other securities carrying special rights (the "Special Securities"), these Draft Terms stipulate no rights the Successor Company should grant to holders of Special Securities and these Draft Terms do not contain any measures proposed to be taken with respect to and in favour of the holders of Special Securities.

**Art. 8. Date from which the entitlement to a share in profits arises, and conditions for the occurrence of such right. (Sec. 70 (1) (e) ZOP; Article 261 (2) (d) of LACC).**

8.1. Since, in accordance with Sec. 97 (a), Sec. 134 (a) ZOP and Article 278 of LACC, the ownership interests and shares in the Absorbed Companies will not be exchanged for an ownership interest in the Successor Company, these Draft Terms stipulate no conditions for the determination of the date from which the entitlement should arise to a share in profits from the exchange of the ownership interest / new ownership interests in the Successor Company, nor the special conditions regarding this right.

**Art. 9. Special advantages granted by the Participating Companies. (Sec. 70 (1) (f) ZOP; Article 261 (2) (g) of LACC).**

9.1. Given that none of the Participating companies granted its statutory authority or its members or members of the Supervisory Board or members of the administrative, management, supervisory or control bodies any special advantages, these Draft Terms within the meaning of Sec. 70 (1) (f) ZOP and Article 261 (2) (g) of LACC do not include any person, whom has been granted any special advantage, or information about who and under what conditions provides such an advantage. There have not been established the Audit Commission or the Supervisory Board in any of the companies.

9.2. Since in accordance with Sec. 211 (1) (a) ZOP and Article 278 of LACC no expert report on the Cross-Border Merger will be prepared and these Draft Terms will not be reviewed by an independent expert, these Draft Terms do not specify any special advantage to be granted to an expert or the terms under which such an advantage would be granted by the Participating Companies.

**Art. 10. Amendments to the Articles of association of the Successor Company. (Sec. 70 (1) (g) ZOP; Article 261 (4) (a) of LACC).**

10.1. The memorandum of association of the Successor Company will not be amended as a consequence of the Cross-Border Merger. A copy of the Articles of Association in force of the Successor Company is attached as Appendix A.

**Art. 11. Information on the procedure for the involvement of employees in the Successor Company's matters, presumed impact of the Cross-Border Merger on employees and employment. (Sec. 191 (1) (a), (c) ZOP; Article 261 (4) (b), (c) of LACC).**

11.1. Since none of the Participating Companies has any employees, or representative body of employees these Draft Terms do not contain any information on the procedure for the involvement of employees in the Successor Company's matters or the presumed impact of the Cross-Border Merger on employees.

**Art. 12. Information on the valuation of the assets and liabilities of the Absorbed Companies that are to be transferred to the Successor Company. (Sec. 191 (1) (b) ZOP; Article 261 (4) (d) of LACC).**

12.1. In accordance with Sec. 73 (1) ZOP and Article 278 of LACC, the Participating Companies are not required to value the assets and liabilities of any of the Participating Companies by a court-appointed expert, since the Successor Company is the sole shareholder of all Absorbed Companies and the registered capital of the Successor Company is not increased from the assets of any of the Absorbed Companies within the Cross-Border Merger.

12.2. From a Luxembourg accounting perspective, the principle of continuity applies. The Successor Company will assume the valuation of the assets and liabilities in the book values as applied by the Absorbed Companies in their final financial statements as at the date preceding the Merger Date. The shares of the Absorbed Companies held by the Successor Company will be cancelled.

12.3. The registered capital of the Successor Company will not be increased or decreased as a result of the Cross-Border Merger.

**Art. 13. Approval by public authorities. (Sec. 15a (1) ZOP).**

13.1. The Participating Companies hereby expressly represent that no consent of one or more public authorities is required to implement the Cross-Border Merger under applicable laws or under directly applicable regulations of the European Union pursuant to Sec. 15a (1) ZOP.

**Art. 14. Interim financial statements of the Participating Companies. (Sec 11 (2) ZOP; Article 267(1) (c) of LACC).**

14.1. Since the period from the date of the last financial statements of the Participating Companies to the date of these Draft Terms is shorter than 6 months, the Participating Companies are not, in accordance with Sec. 11 (2) ZOP and Article 267 (l)(c) of the LACC, required to prepare interim financial statements.

**Art. 15. Protection of creditors of the Participating Companies. (Sec. 35 et seq. ZOP; Article 262 (2) (c) and 268 (1) of LACC).**

15.1. The creditors of the Absorbed Companies that submit their claims within 3 months of the publication of these Draft Terms are entitled to require security if the recoverability of their receivables deteriorates as a result of the Cross-Border Merger. Other information regarding the method of securing creditors' claims is stipulated in Sec. 35 et seq. and Sec. 59u et seq. ZOP. For all Absorbed Companies, comprehensive information on how to exercise the rights of creditors may be obtained free of charge in accordance with Sec. 591 (c) ZOP and Article 262 (2) (c) LACC at the registered offices of the Absorbed Companies at following addresses:

- (a) U Zvonarky 448/16, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, Czech Republic
- (b) Uruguayska 380/17, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, Czech Republic
- (c) Kremencova 164/18 Prague 1, 110 00, Czech Republic
- (d) V jame 1371/8, Prague 1 - Nové Mesto, 110 00, Czech Republic.

15.2. In accordance with Article 268 (1) of LACC, the creditors of the Successor Company whose claims predate the date of publication of the resolution of the sole shareholder of the Successor Company approving the Cross-Border Merger, lodged in the Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and in the National Gazette, part C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), may apply within two months of that publication to the judge presiding the chamber of the "Tribunal d'Arrondissement" in the district of which the registered office of the Successor Company is located, for the collateralisation of mature or immature debts, where they can credibly demonstrate that due to the Cross-Border Merger the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the Successor Company. Comprehensive information on how to exercise the rights of creditors may be obtained free of charge at the registered office of the Successor Company (11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) in accordance with Article 262 (2) (c) of LACC.

**Art. 16. Final provisions.**

16.1. Unless these Draft Terms specify otherwise, the process of the Cross-Border Merger and other rights and obligations of the Participating Companies shall be governed by the applicable provisions of the laws of the Czech Republic, the Grand Duchy of Luxembourg and the applicable provisions of the law of the European Union.

16.2. In accordance with Article 12 of the Directive and Sec. 59k and Sec. 213 ZOP, the date of effect of the Cross-Border Merger shall be determined by the law of the Member State of the Successor Company, that is to say, in this case, the Luxembourg law. In accordance with Article 273ter (1) of LACC, the Cross-Border Merger takes legal effect as of the Effective Date, i.e. the date of publication of the resolution of the sole shareholder of the Successor Company approving the Cross-Border Merger lodged in the Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and in the National Gazette, part C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

16.3. In accordance with Sec. 24 and Sec. 59p ZOP and Article 265 (1) and 278 of LACC, the administrative and management bodies of each of the Participating Companies will draw up a detailed written report addressed to the members explaining these Draft Terms and setting out the legal and economic grounds of the Cross Border Merger.

16.4. These Draft Terms are valid in accordance with Sec. 15 (2) ZOP as of signing hereof by all Participating Companies. In order to fulfil the requirements of Czech law, for the purposes of Czech law, these Draft Terms will be executed in the form of notarial deed.

16.5. In the event that one or more provisions of these Draft Terms is (are) declared invalid, illegal or impossible to be performed, in whole or in part, the validity and the possibility to perform all other provisions of these Draft Terms will not be affected. In case of invalid, illegal or impossible to be performed provision(s), the Participating Companies undertake to agree upon a valid and enforceable provision that corresponds as much as possible at the commercial intention that the Participating Companies would have had if they had identified the contested provision when the Draft Terms were proposed. The same principles apply in the event that the draft Terms are incomplete.

16.6. The Appendix A to these Draft Terms is an integral part of these Draft Terms.

16.7. The present Draft Terms will be published in the Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and in the National Gazette, part C (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) in accordance with articles 262 and 9 of LACC. The present Draft Terms will be published and lodged in the collection of Deeds of the Commercial Register in accordance with Sec. 33 (1) ZOP.

16.8. These Drafts Terms are executed in three language versions, Czech, English and French. In the event of any discrepancies, the English version shall prevail.

PRAGUE, 26.6.2014

Phoenix Energy a.s. / Solarpark Mikulov I s.r.o. / Solarpark Mikulov II s.r.o. / Tax-reform, s.r.o. /  
CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o. / Lancaster Gate s.r.o. / CRPI s.r.o. / CRPI Trade Business s.r.o. /  
Marble Arch s.r.o. / Chancery Lane s.r.o.

Stanmore S.à.r.l.

Represented by Daniel GORIS

*jednatel / executive director / directeur exécutif*

PRAGUE, 26.6.2014

STANMORE S.à r.l.

Daniel GORIS

*jednatel / sole manager / gérant unique*

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

#### *Projet de fusion transfrontalière par absorption*

rédigé conformément aux articles 15, 70 et 191 et aux dispositions apparentées de la Loi tchèque n° 125/2008 Sb., relative aux Transformations des Sociétés et des Coopératives, dans sa version modifiée («ZOP»), et conformément à la procédure simplifiée énoncée dans les articles 278 et suivants de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, dans sa version modifiée («LACC») et conformément à l'article 5 de la Directive n° 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières de sociétés de capitaux (la «Directive»), les jour, mois et année ci-après, par les directeurs généraux et le gérant des sociétés suivantes, en tant que sociétés participantes à la fusion:

Les membres du Conseil d'Administration de

Phoenix Energy a.s.

dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00,  
République tchèque,

N° d'immatriculation: 282 23 250,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 13779

(«Phoenix Energy»)

et

Le directeur général de

Solarpark Mikulov I s.r.o.

dont le siège social est situé Uruguayska 380/17, Prague 2 - Vinohrady, 120 00,  
République tchèque,

N° d'immatriculation: 29010021,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 159678

(«Solarpark Mikulov I»)

et

Le directeur général de

Solarpark Mikulov II s.r.o.

dont le siège social est situé Uruguayska 380/17, Prague 2 - Vinohrady, 120 00,  
République tchèque,

N° d'immatriculation: 29008719,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 159584

(«Solarpark Mikulov II»)

et

Le directeur général de

Tax-reform, s.r.o.

dont le siège social est situé Kremencova 164/18 Prague 1, 110 00,  
République tchèque,

N° d'immatriculation: 26738261,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 90654

(«Tax-reform»)

et

Le directeur général de

CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o.

dont le siège social est situé V jame 1371/8, Prague 1 - Nové mesto, 110 00,

République tchèque,

N° d'immatriculation: 24151891,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 183426

(«CRPI CAPITAL HOLDING»)

et

Le directeur général de

Lancaster Gate s.r.o.

dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00,

République tchèque,

N° d'immatriculation: 28309863,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 162253

(«Lancaster Gate»)

et

Le directeur général de

CRPI s.r.o.

dont le siège social est situé V jame 1371/8, Prague 1 - Nové mesto, 110 00,

République tchèque,

N° d'immatriculation: 28481810,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 144781

(«CRPI»)

et

Le directeur général de

CRPI Trade Business s.r.o.

dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00,

République tchèque,

N° d'immatriculation: 28481828,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 144783

(«CRPI Trade Business»)

et

Le directeur général de

Marble Arch s.r.o.

dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00,

République tchèque,

N° d'immatriculation: 28539265,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,

Dossier N°C 148913

(«Marble Arch»)

et

Le directeur général de

Chancery Lane s.r.o.

dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00,

République tchèque,

N° d'immatriculation: 28481879,

immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague,



Dossier N°C 144786

(«Chancery Lane»)

(les Sociétés Phoenix Energy, Solarpark Mikulov I, Solarpark Mikulov II, Tax-reform, CRPI CAPITAL HOLDING, Lancaster Gate, CRPI, CRPI Trade Business, Marble Arch et Chancery Lane sont ci-après désignées collectivement les «Sociétés Absorbées» et individuellement la «Société Absorbée»)

et

le gérant unique de

Stanmore S.à r.l.

dont le siège social est situé 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée sous le numéro N° B 179551,

au Registre du Commerce du Luxembourg

(la «Société Absorbante»)

(les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante sont ci-après collectivement désignées les «Sociétés Participantes»)

### **Art. 1<sup>er</sup>. Préambule.**

1.1. Conformément aux dispositions en vigueur de la ZOP et de la LACC et sous réserve d'autres conditions prévues par les droits tchèque et luxembourgeois, ainsi que le droit européen, les Sociétés Absorbées seront dissoutes sans liquidation à la date d'effet de la fusion transfrontalière de la Société Absorbante par absorption des Sociétés Absorbées (la «Fusion Transfrontalière»), qui correspond, conformément au droit du pays de la Société Absorbante, à la date de publication de la résolution de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion Transfrontalière déposée au «registre de commerce et des sociétés» et au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société Absorbante reprendra la situation juridique des Sociétés Absorbées et deviendra l'ayant cause à titre universel des Sociétés Absorbées.

1.2. Le présent projet de fusion commun (le «Projet de Fusion») prévoit les droits et obligations des Sociétés Participantes, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Fusion Transfrontalière, y compris les droits et obligations des associés et de leurs créanciers. Les droits et obligations des Sociétés Absorbées sont régis par le droit tchèque. Les droits et obligations de la Société Absorbante sont régis par le droit luxembourgeois.

1.3. L'associé unique de l'ensemble des Sociétés Absorbées et par conséquent le propriétaire de 100 % des parts sociales ou toutes les actions dans chacune des Sociétés Absorbées, est la Société Absorbante.

1.4. Il n'existe aucun autre titre conférant des droits de vote aux assemblées générales de chacune des Sociétés Absorbées.

1.5. L'associé unique de la Société Absorbante est M. Daniel Goris, né le 13 février 1977, résidant à Vestdijkhove 44, Zoetermeer, postcode 2726, Royaume des Pays-Bas (l'«Associé Unique»).

1.6. Au sens de l'Article 74 de la loi tchèque n° 90/2012 Sb., Code de Commerce, dans sa version modifiée, les Sociétés Participantes sont des personnes contrôlées et l'Associé Unique est une personne contrôlant directement la Société Absorbante et contrôlant indirectement les Sociétés Absorbées via la Société Absorbante (le «Groupe»).

1.7. Les Sociétés Participantes n'ont ni été dissoutes ni déclarées en faillite.

1.8. Le présent Projet de Fusion a été préparé, approuvé et accepté par les directeurs généraux et le gérant des Sociétés Participantes.

### **Art. 2. Motifs de la Fusion Transfrontalière.**

2.1. Les Sociétés Participantes sont des sociétés liées par le capital et la raison de la mise en oeuvre de la Fusion Transfrontalière est la restructuration complète du Groupe. La Fusion Transfrontalière entraînera des effets de synergie pour le Groupe dans son ensemble; la raison de la mise en oeuvre de la Fusion Transfrontalière est la centralisation de l'activité du Groupe dans le Grand-Duché de Luxembourg, ce qui simplifiera la structure du Groupe et diminuera ses charges administratives et la totalité de ses frais. Pour les motifs susmentionnés, la Fusion Transfrontalière est économiquement justifiée et, dans son ensemble, créera des effets positifs sur les Sociétés Participantes.

### **Art. 3. Déclarations des Sociétés Participantes.**

3.1. En application de l'Article 61(1) et de l'Article 213 de la ZOP et l'article 274 de la LACC, au jour de la dissolution des Sociétés Absorbées, c'est-à-dire à la date de publication de la résolution de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion Transfrontalière déposée au «registre de commerce et des sociétés» et dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations (la «Date d'Effet»):

(i) les Sociétés Absorbées seront dissoutes sans liquidation et cesseront par conséquent d'exister;

(ii) l'actif et le passif des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante;

(iii) la Société Absorbante deviendra l'ayant cause à titre universel des Sociétés Absorbées;

(iv) les actions des Sociétés Absorbées détenues par la Société Absorbante seront annulées;

(v) l'Associé Unique restera l'associé unique de la Société Absorbante. La participation détenue par l'Associé Unique dans la Société Absorbante ne changera pas du fait de la Fusion Transfrontalière.

3.2. Ni la réalisation du rapport d'expertise (audit) sur la Fusion Transfrontalière ni l'examen du présent Projet de Fusion par un expert indépendant (auditeur) ne sont requis dans le cadre de l'Article 211 (1) (a) de la ZOP et de l'Article 278 de la LACC.

**Art. 4. Identification des Sociétés Participantes. (Article 70 (1) (a) de la ZOP: Article 261 (2) (a) de la LACC).**

4.1. Conformément à l'Article 63 (1) de la ZOP en relation avec l'Article 261(2) (a) de la LACC, les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante sont les Sociétés Participantes à la Fusion Transfrontalière. Les Sociétés Participantes sont les suivantes:

4.1.1. Phoenix Energy a.s., dont le siège social est situé à U Zvonarky 448/16, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 282 23 250, Dossier N° C 13779, sous la forme juridique d'une société anonyme au capital social de 2,300,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.2. Solarpark Mikulov I s.r.o., dont le siège social est situé à Uruguayska 380/17, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague, sous le numéro 29010021, Dossier N° C 159678, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 200,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.3. Solarpark Mikulov II s.r.o., dont le siège social est situé Uruguayska 380/17, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 29008719, Dossier N° C 159584, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 300,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.4. Tax-reform, s.r.o., dont le siège social est situé Kremencova 164/18 Prague 1, 110 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 26738261, Dossier N° C 90654, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 200,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.5. CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o., dont le siège social est situé V jame 1371/8, Prague 1 -Nové mesto, 110 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 24151891, Dossier N° C 183426, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 200,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.6. Lancaster Gate s.r.o., dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 28309863, Dossier N° C 162253, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 1.000,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.7. CRPI s.r.o., dont le siège social est situé V jame 1371/8, Prague 1 - Nové mesto, 110 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 28481810, Dossier N° C 144781, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 200,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.8. CRPI Trade Business s.r.o., dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 28481828, Dossier N° C 144783, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 500,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.9. Marble Arch s.r.o., dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 28539265, Dossier N° C 148913, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 200,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.10. Chancery Lane s.r.o., dont le siège social est situé U Zvonarky 448/16, Prague 2 -Vinohrady, 120 00, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce géré par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro 28481879, Dossier N° C 144786, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 200,000 CZK, en tant que Société Absorbée;

4.1.11. Stanmore S.à r.l., dont le siège social est situé au 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée sous le N° B 179551 au Registre du Commerce du Luxembourg, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, au capital social de 12,500 €, en tant que Société Absorbante.

4.2. La société résultant de la Fusion Transfrontalière est la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées cesseront d'exister à la Date d'Effet. Suite à la Fusion Transfrontalière, la Société Absorbante ne changera pas de forme juridique, de dénomination ni de siège social, tels qu'indiqués dans le point 4.1.11. ci-dessus.

4.3. L'actionnaire et le titulaire unique de 100 % des actions de Phoenix Energy a.s., qui correspondent à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 2,300,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.4. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de Solarpark Mikulov I s.r.o., qui correspondent à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 200,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.5. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de Solarpark Mikulov II s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 300,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.6. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de Tax-reform, s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 200,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.7. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 200,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.8. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de Lancaster Gate s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 1,000,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.9. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de CRPI s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 200,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.10. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de CRPI Trade Business s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 500,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.11. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de Marble Arch s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 200,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.12. L'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de Chancery Lane s.r.o., correspondant à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 200,000 CZK est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion la Société Absorbante.

4.13. L'Associé Unique est à la date d'élaboration de ce Projet de Fusion l'associé et le titulaire unique de 100 % des parts sociales de la Société Absorbante, ce qui correspond à un apport entièrement libéré au capital social de la société de 12,500 EUR.

4.14. Ce Projet de Fusion est basé sur l'hypothèse que l'associé unique des Sociétés Absorbées reste à être la Société Absorbante à la Date d'Effet de la Fusion Transfrontalière.

**Art. 5. Ratio d'Echange. (Article 70 (1) (b) et Article 88 (2) et Article 100 (2) de la ZOP Article 261 (2) (b) (c) (d) de la LACC).**

5.1. Considérant que la Société Absorbante est:

- (a) l'actionnaire unique de Phoenix Energy,
- (b) l'associé unique de Solarpark Mikulov I,
- (c) l'associé unique de Solarpark Mikulov II,
- (d) l'associé unique de Tax-reform,
- (e) l'associé unique de CRPI CAPITAL HOLDING,
- (f) l'associé unique de Lancaster Gate,
- (g) l'associé unique de CRPI,
- (h) l'associé unique de CRPI Trade Business,
- (i) l'associé unique de Marble Arch, (j) l'associé unique de Chancery Lane,

et, qu'en tant que telle, la Société Absorbante est le propriétaire de toutes les participations dans l'ensemble des Sociétés Absorbées, aucune participation dans l'une des Sociétés Absorbées ne sera échangée contre une participation dans la Société Absorbante ou toute partie de cette dernière, conformément à l'Articles 97(a) et 134 (a) de la ZOP et conformément à l'Article 278 de la LACC; par conséquent, le ratio d'échange ne doit pas être déterminé, puisque l'associé unique de toutes les Sociétés Absorbées est à la Date d'Effet la Société Absorbante.

5.2. Concernant le fait qu'aucune participation dans l'une des Sociétés Absorbées ne sera échangée contre une participation dans la Société Absorbante, aucun droit de l'Associé Unique à un paiement en numéraire n'en résultera, aucun paiement en numéraire ne sera effectué au sens de la ZOP.

5.3. Ni le montant de l'apport, ni le montant de la participation de l'Associé Unique en tant qu'associé unique actuel de la Société Absorbante, ne changeront, du fait de la Fusion Transfrontalière. Par conséquent, la participation de l'Associé Unique dans la Société Absorbante ne changera pas.

5.4. Concernant le fait qu'aucune participation dans l'une des Sociétés Absorbées ne sera échangée contre une participation dans la Société Absorbante, le présent Projet de Fusion n'inclut pas les informations prévues par les Articles 70 (1) (b), 88 (1) et 100 (1) (a) (b) de la ZOP et l'Article 261 (2) (b) (c) (d) de la LACC.

**Art. 6. Date de Fusion de la Fusion Transfrontalière, comptes annuels. (Article 70 (1) (c) et Article 191 (1) (d) de la ZOP; articles 261 (2) (e) et 261 (4) (e) de la LACC).**

6.1. Aux termes de l'Article 10 de la ZOP et de l'article 261 (2) (e) de la LACC, la date de fusion de la Fusion Transfrontalière correspond au 1<sup>er</sup> juin 2014 (la «Date de Fusion»).

6.2. Conformément à l'Article 176 (1) de la loi tchèque n°89/2012 Sb., Code Civil (la «NOZ») et de l'Article 261 (2) (e) de la LACC, tous les actes des Société Absorbées seront traités à des fins comptables comme une transaction effectuée au nom de la Société Absorbante.

6.3. Les Sociétés Absorbées prépareront conformément à l'Article 176 (2) de la NOZ, les comptes annuels définitifs à la date précédant la Date de Fusion.

6.4. La Société Absorbante préparera, conformément à l'Article 176 (2) de la NOZ, un bilan d'ouverture à la Date de Fusion.

6.5. Conformément au droit luxembourgeois, le bilan d'ouverture de la Société Absorbante n'est pas soumis à l'obligation d'être audité.

6.6. Le jour des comptes annuels des Sociétés Participantes sur lequel le Projet de la Fusion Transfrontalière est basé, au sens de l'Article 191 (1) (d) de la ZOP et de l'article 261 (4) (e) de la LACC est le 31 décembre 2013, jour auquel les comptes annuels ont été mis en place.

**Art. 7. Droits conférés aux titulaires d'obligations, différents types d'actions, bons de souscription et autres titres. (Article 70 (1) (d) et Article 100 (1) (d) de la ZOP; Article 261 (2) (f) de la LACC).**

7.1. Considérant le fait qu'aucune Société Participante n'a émis d'obligations dans le sens de la loi tchèque N° 190/2004, loi relative aux Obligations, le présent Projet de Fusion ne stipule aucun droit pour la Société Absorbante à accorder aux titulaires d'obligations et le présent Projet de Fusion ne contient aucun projet de mesures à adopter concernant les titulaires d'obligations.

7.2. Considérant le fait que la Société Absorbante n'a pas émis d'actions de types différents, de bons de souscription, de titres participatifs, des titres participatifs dématérialisés autres que les actions, ou d'autres titres assortis de droit spéciaux (les «Titres Spéciaux»), le présent Projet de Fusion ne stipule aucun droit à accorder par la Société Absorbante aux titulaires de Titres Spéciaux et le présent Projet de Fusion ne contient aucun projet de mesures à adopter concernant les titulaires de Titres spéciaux ou en leur faveur.

**Art. 8. Date d'ouverture du droit à quote-part des bénéfices et conditions d'ouverture de ce droit. (Article 70 (1) (e) de la ZOP; Article 261 (2) (d) de la LACC).**

8.1. Dans la mesure où, conformément à l'Article 97(a) et Article 134 (a) de la ZOP et à l'Article 278 de la LACC, les participations dans les Sociétés Absorbées ne seront pas échangées contre une participation dans la Société Absorbante, le présent Projet de Fusion ne stipule aucune condition pour déterminer la date d'ouverture du droit à une quote-part des bénéfices tiré de l'échange de participations/nouvelles participations dans la Société Absorbante, ni de conditions spéciales concernant ce droit.

**Art. 9. Avantages spéciaux accordés aux Sociétés Participantes. (Article 70 (1) (f) de la ZOP; Article 261 (2) (g) de la LACC).**

9.1. Dans la mesure où aucune des Sociétés Participantes n'a accordé d'avantage spécial à ces organes statutaires, ses membres ou des membres du conseil de surveillance ou des membres des organes d'administration, de gestion, de surveillance ou de contrôle, le présent Projet de Fusion ne comprend pas au sens de l'Article 70 (1) (f) de la ZOP et de l'Article 261 (2) (g) de la LACC toute personne, à qui a été accordé un avantage spécial, ou des informations sur qui et dans quelles conditions un tel avantage a été fourni. Il n'a pas été établi de Commission d'Audit ou de Conseil de Surveillance dans l'une des sociétés.

9.2. Dans la mesure où, conformément à l'Article 211 (1) (a) de la ZOP et à l'Article 278 de la LACC, aucun rapport d'expert sur la Fusion Transfrontalière ne sera préparé et le présent Projet de Fusion ne sera pas examiné par un expert indépendant, le présent Projet de Fusion ne stipule aucun avantage spécial à accorder à ces personnes ou les conditions dans lesquelles un tel avantage serait accordé à ces personnes par les Sociétés Participantes,

**Art. 10. Modifications des Statuts de la Société Absorbante. (Article. 70 (1) (g) de la ZOP; Article 261 (4) (a) de la LACC).**

10.1. L'acte constitutif de la Société Absorbante ne sera pas modifié du fait de la Fusion Transfrontalière, Une copie des Statuts en vigueur de la Société Absorbante est jointe en Annexe A.

**Art. 11. Informations sur la procédure de participation des salariés dans les affaires de la Société Absorbante, l'incidence présumée de la Fusion Transfrontalière sur les salariés et sur le contrat de travail (Article 191 (1) (a), (c) de la ZOP; Article 261 (4) (b), (c) de la LACC).**

11.1. Dans la mesure où aucune Société Participante n'a de salarié ni d'organe représentatif des salariés, le présent Projet de Fusion ne contient aucune information sur la procédure pour la participation des salariés aux affaires de la Société Absorbante ou l'incidence présumée de la Fusion Transfrontalière sur les salariés.

**Art. 12. Informations sur la valeur de l'actif et du passif des Sociétés Absorbées qui doivent être transférés à la Société Absorbante. (Article 191 (1) (b) de la ZOP; Article 261 (4) (d) de la LACC).**

12.1. Conformément à l'Article 73 (1) de la ZOP et à l'Article 278 de la LACC, les Sociétés Participantes ne sont pas tenues de faire évaluer l'actif et le passif de toute Société Participante par un expert judiciaire, dans la mesure où la Société Absorbante est l'associé unique de toutes les Sociétés Absorbées et que le capital social de la Société Absorbante n'est pas augmenté de l'actif de l'une quelconque des Sociétés Absorbées, dans le cadre de la Fusion Transfrontalière.

12.2. D'un point de vue comptable luxembourgeois, le principe de continuité s'applique. La Société Absorbante reprendra la valeur de l'actif et du passif dans les valeurs comptables telles qu'affectées par les Sociétés Absorbées dans leurs comptes annuels définitifs à la date précédant la Date de Fusion. Les actions des Sociétés Absorbées détenues par la Société Absorbante seront annulées.

12.3. Le capital social de la Société Absorbante ne sera ni augmenté ni diminué du fait de la Fusion Transfrontalière.

**Art. 13. Approbation des autorités publiques. (Article 15a (1) de la ZOP).**

13.1. Les Sociétés Participantes déclarent expressément par les présentes qu'aucun consentement d'une ou de plusieurs autorités publiques n'est nécessaire pour mettre en oeuvre la Fusion Transfrontalière dans le cadre du droit en vigueur ou directement dans le cadre des règlements en vigueur de l'Union Européenne, aux termes de l'Article 15a (1) de la ZOP.

**Art. 14. Comptes annuels intermédiaires des Sociétés Participantes (Article 11 (2) de la ZOP; Article 267 (1) (c) de la LACC).**

14.1. Dans la mesure où la période de la date des derniers comptes annuels des Sociétés Participantes à la date du présent Projet de Fusion est inférieure à 6 mois, les Sociétés Participantes ne sont pas tenues, en application de l'Article 11 (2) de la ZOP et de l'Article 267 (1) (c) de la LACC, de préparer des comptes annuels intermédiaires.

**Art. 15. Protection des créanciers des Sociétés Participantes. (Articles 35 et seq. de la ZOP; Articles 262 (2) (c) et 268 (1) de la LACC).**

15.1. Les créanciers des Sociétés Absorbées qui présentent leurs créances dans les 3 mois suivant la publication du présent Projet de Fusion, sont en droit d'exiger une garantie si la recouvrabilité de leur créance se détériore du fait de la Fusion Transfrontalière. D'autres informations concernant la méthode pour garantir les créances des créanciers sont stipulées aux Articles 35 et seq et aux Articles 59u et seq. de la ZOP. Pour toutes les Sociétés Absorbées, les informations complètes sur le mode d'exercice des droits des créanciers peuvent être obtenues gratuitement, en application de l'Article 591 (c) de la ZOP et de l'Article 262 (2) (c) de la LACC, au siège social des Sociétés Absorbées aux adresses suivantes:

U Zvonarky 448/16, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, République Tchèque

Uruguayska 380/17, Prague 2 - Vinohrady, 120 00, République Tchèque

Kremencova 164/18 Prague 1, 11000, République Tchèque

V jame 1371/8, Prague 1 - Nové Mesto, 11000. République Tchèque

15.2. Conformément à l'Article 268 (1) de la LACC, les créanciers de la Société Absorbante dont les créances sont antérieures à la date de publication de la résolution de l'Associé Unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion Transfrontalière déposée au «registre de commerce et des sociétés» et dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, peuvent, dans les 2 mois suivant cette publication, demander au Juge président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement dans le ressort duquel est situé le siège social de la Société Absorbante, pour la constitution de garanties des créances échues ou non échues, s'ils peuvent établir de manière satisfaisante que la Fusion Transfrontalière compromet leur désintéressement et que la Société Absorbante ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Les informations complètes sur le mode d'exercice des droits des créanciers peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société Absorbante (11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) en application de l'Article 262 (2) (c) de la LACC.

**Art. 16. Dispositions finales.**

16.1. Sous réserve de dispositions contraires stipulées par le présent Projet de Fusion, la procédure de la Fusion Transfrontalière et les autres droits et obligations des Sociétés Participantes seront régis par les dispositions en vigueur du droit tchèque, du droit luxembourgeois et les dispositions en vigueur du droit européen.

16.2. Conformément à l'Article 12 de la Directive, et l'Article 59k et à l'Article 213 de la ZOP, la date d'effet de la Fusion Transfrontalière sera déterminée par le droit de l'Etat Membre de la Société Absorbante, c'est-à-dire, en l'espèce, le droit luxembourgeois. En application de l'Article 273ter (1) de la LACC, la Fusion Transfrontalière prend effet juridique à compter de la Date d'Effet, c'est-à-dire la date de publication de la résolution de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion Transfrontalière déposée au «registre de commerce et des sociétés» et au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

16.3. En application de l'Article 24 et de l'Article 59p de la ZOP et des Articles 265 (1) et 278 de la LACC, les organes administratifs et de direction de chaque Société Participante rédigeront un rapport écrit et détaillé adressé aux associés expliquant le présent Projet de Fusion et décrivant les fondements juridiques et économiques de la Fusion Transfrontalière.

16.4. Le présent Projet de Fusion est valable en application de l'Article 15 (2) de la ZOP, à sa signature par toutes les Sociétés Participantes. Afin de satisfaire les prescriptions du droit tchèque, aux fins du droit tchèque, le présent Projet de Fusion sera signé sous forme d'un acte notarié.

16.5. Si une ou plusieurs dispositions du présent Projet de Fusion est (sont) déclarée(s) nulle(s), illégales ou inexécutables, en tout ou partie, la validité et la possibilité d'exécuter toutes les autres dispositions du présent Projet de Fusion n'en seront pas affectées. En cas de disposition nulle, illégale ou inexécutable, les Sociétés Participantes s'engagent à convenir d'une disposition valable et applicable qui correspond le plus possible à l'intention commerciale que les Sociétés Participantes auraient eue si elles avaient identifié la disposition contestée lors de la proposition du Projet de Fusion. Les mêmes principes s'appliquent si le Projet de Fusion est incomplet.

16.6. L'Annexe A au présent Projet de Fusion fait partie intégrante du présent Projet Fusion.

16.7. Le présent Projet de Fusion sera publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux Articles 262 et 9 de la LACC. Le présent Projet de Fusion sera également publié et déposé au collecteur d'Actes du Registre de Commerce conformément à l'Article 33 a (1) de la ZOP.

16.8. Le présent Projet de Fusion est signé en trois versions, en tchèque, en anglais et en français. En cas de divergence, la version anglaise fera foi.

PRAGUE, le 26.6.14.

Phoenix Energy a.s. / Solarpark Mikulov I s.r.o. / Solarpark Mikulov II s.r.o. / Tax-reform, s.r.o. /  
CRPI CAPITAL HOLDING s.r.o. / Lancaster Gate s.r.o. / CRPI s.r.o. / CRPI Trade Business s.r.o. /  
Marble Arch s.r.o. / Chancery Lane s.r.o.

Stanmore S.à.r.l.

Represented by Daniel GORIS

*jednatel / executive director / directeur exécutif*

PRAGUE, le 26.6.14.

STANMORE S.à r.l.

Daniel GORIS

*jednatel / sole manager / gérant unique*

## Appendix A

### Articles of association of Stanmore S.à.r.l.

#### Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by laws of Luxembourg in force, in particular by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Association (the "Articles").

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the single-member status of the company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, finally, in Luxembourg and abroad, undertake all commercial, financial, fiduciary, civil, securities or real estate acts, transactions or operations, related directly or indirectly, in whole or in part, to the above mentioned activities or which are likely to facilitate or develop them.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of "STANMORE S.à r.l."

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the members of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten (10.-) euro (EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in a manner required for the amendment of the Articles.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

A member register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of Law and may be examined by each member who so request.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be member(s).

The manager or managers are appointed for an unlimited duration.

The manager or managers may be dismissed ad nutum (without any reason) by a resolution of the members.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail, telefax or telex, another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of member.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member or in event of a plurality of members, by the general meeting of members.

If there are not more than twenty-five member, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the member in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The member shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the member may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

Each member has voting rights commensurate to his shareholding.

The members may be convened or consulted by any manager of the Company.

The members shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Written notice of any meeting of the members shall be given to all members at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

If all the members of the Company are present or represented at a meeting of the members of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of member.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and member(s) of the Company.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to an extraordinary reserve or carry it forward.

The sole manager or in the case of a plurality of managers, the board of managers is authorized to distribute interim dividends.

## **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members or managers, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidator or liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, to the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

## **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles, the members refer to the existing laws.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "STANMORE S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social

peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, comme déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou facsimile.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou facsimile.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société.

Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'exercice sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente-et-un décembre, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le solde favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve extraordinaire ou le reporter.

Le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérant, le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés ou gérants, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, le ou les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Référence de publication: 2014096547/1464.

(140114684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

#### **AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 28.850.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014064773/12.

(140075854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

#### **Miller Howard Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.849.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 17. April 2014*

Die Generalversammlung hat beschlossen

- die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2015 zu verlängern;

- das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfers, réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 67.895 bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2015 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065165/14.

(140075864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064762/9.

(140075528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**AutoArc Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.623.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064759/9.

(140075865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**East-West United Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 12.049.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 avril 2014*

En date du 25 avril 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- de prendre acte de la résignation avec effet immédiat de M Sergey Skaterschikov du 19 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2014.

Référence de publication: 2014064732/12.

(140074688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Alpcot, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.302.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2014*

Monsieur Gilles Wecker, résidant professionnellement 11, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg est réélu comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Monsieur Björn Lindström, résidant professionnellement Berkeley Square, Berkeley Square House, 6<sup>th</sup> floor, W1J6BR London, est réélu comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015

Madame Katre Saard, résidant professionnellement Berkeley Square, Berkeley Square House, 6<sup>th</sup> floor, W1J6BR London, est réélu comme Administratrice pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015

Monsieur Jacques Elvinger, résidant professionnellement 2, Place Winston Churchill L-2014 Luxembourg, est réélu comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015

PricewaterhouseCoopers, est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ALPCOT

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014066304/23.

(140077763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Unitec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 69.447.

*Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 11.Juni 2012*

Am Montag, den 11. Juni um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der UNITEC S.A. in ihrem Hauptsitz zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A, welches 2004 abgelaufen ist, nicht erneuert.

ausgelaufen ist, wird dieses für vier erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016. Grevenmacher, den 11. Juni 2012.

Référence de publication: 2014065363/14.

(140076000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**LXBC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8001 Strassen, 2, rue du Cimetière.  
R.C.S. Luxembourg B 170.624.

*Extrait de la décision collective du 15 avril 2014:*

- A reconduit la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.65.477., est nommée commissaire aux comptes de la société LXBC pour l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2014.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014065940/16.

(140076784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**SVEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 82.222.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014*

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- de nommer Madame Véronique MARTY, née le 30 mars 1977 à Nancy, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A

- Monsieur Johannes BURGER, gérant A

- Madame Catherine KOCH, gérant B

- Madame Véronique MARTY, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

SVEA S.à r. l.

Signature

Référence de publication: 2014066156/24.

(140077196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Lireto Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 98.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066820/9.

(140078095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Liftinc Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 163.717.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066818/9.

(140078157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Valartis German Residential Health Care, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 132.957.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2014*

Die Generalversammlung ernennt Deloitte Audit s.à r.l. Luxemburg zum Wirtschaftsprüfer der Valartis German Residential Health Care SICAV-FIS bis zur Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Luxemburg, den 5. Mai 2014.

Für die Richtigkeit

Jean-Paul Schaul

Präsident

Référence de publication: 2014065366/15.

(140075876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.511.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 122.325.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 mars 2014, que Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 163.126 parts sociales dans la Société) et Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l. (détenant 46.071 parts sociales dans la Société), ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Liffey Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.235, ayant son siège social à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Kucera Beteiligungen Holding GmbH	11.243 parts sociales
Liffey Acquisitions S.à r.l.	209.197 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Me Yann BADEN

Le Curateur

Référence de publication: 2014065945/21.

(140075682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**Transventure S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg B 49.519.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.05.2014.

V. IAMPOLSKI

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2014065341/12.

(140075543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Surassur, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 52.440.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 avril 2014*

*Cinquième résolution - Ratification de la cooptation d'un Administrateur.*

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation du mandat d'Administrateur de la Banque Populaire d'Alsace, habituellement représentée par Mme Christine JACGLIN, demeurant professionnellement 4 quai Kléber, F-67001 STRASBOURG Cedex, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*Sixième résolution - Mandat du Réviseur d'entreprises:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

*Pour la Société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014067071/18.

(140077475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 165.584.

Je soussigné, Sébastien DAMAIN, agissant en tant que gérant de la société «LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl» déclare la cession de parts sociales intervenue en date du 11 mars 2014 dont extrait ci-dessous.

*Extrait de deux conventions de cession de parts sociales du 11 mars 2014.*

Entre, d'une part:

Monsieur Alexandre COLSON, né le 25 avril 1981 à Thionville (France) et domicilié F-57970 YUTZ, Rue de Charente 1 (France);

Ci-dessous dénommés le «Cédant»

Et d'autre part:

Monsieur Sébastien DAMAIN, né le 20 septembre 1979 à Libramont et domicilié B-6840 OFFAING, Le Haut de Baudrimont 19 (Belgique);

Ci-dessous dénommé le «Cessionnaire»

Ci-après conjointement les «Parties»

Il est convenu ce qui suit:

Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, et qui accepte, 10 parts sociales (ci-après «les Parts») de la Société LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl ayant son siège social à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon 3-5 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B 165.584 ci-après la «Société».

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014066829/24.

(140077888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---



**Monte Kristo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 186.100.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2014:*

- Nomination de M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 15, Jean - Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, United Kingdom en qualité de gérant avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mme Deniz Erkus, démissionnaire).
- Nomination de M. Sanjeev Jewootah, résidant professionnellement au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 29 décembre 1975 à Forest-Side, Maurice en qualité de gérant avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant
- M. Frits Carlsen, gérant
- M. Sanjeev Jewootah, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066850/20.

(140077418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 122.588.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 22 avril 2014:*

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période se terminant avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, les mandats des Administrateurs suivants:

- \* Mr. Marc AMBROISIEN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- \* Mr. Peter BRAUNWALDER, Administrateur
- \* Mr. Denis BRUGERE, Administrateur
- \* Mr. Jacques-Henri DAVID, Administrateur
- \* Mr. Paul-Henri DENIEUIL, Administrateur
- \* Mr. Yves PERBEN, Administrateur
- \* Mr. Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période se terminant avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Président du Conseil d'Administration:*

- Monsieur Marc AMBROISIEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

*Administrateurs:*

- Monsieur Peter F. BRAUNWALDER, 26d, Hauptstrasse, CH-4437 Waldenburg
- Monsieur Denis BRUGERE, 83, boulevard Haussmann, F-75008 Paris
- Monsieur Jacques-Henri DAVID, 63, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris
- Monsieur Paul Henri DENIEUIL, 44, avenue Georges Pompidou, F-92596 Levallois Perret
- Monsieur Yves PERBEN, 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

*Le Réviseur d'Entreprises agréé est:*

Deloitte Audit, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2013.

Référence de publication: 2014067044/34.

(140077538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**Europa Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 38.157.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014065754/11.

(140076912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**European Agriculture Tyre Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 179.170.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/2014.

EATD S.à r.l.

Référence de publication: 2014065756/11.

(140077161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**Fine Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 182.032.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 29 avril 2014 entre:

- KRG Management Ltd, une société à responsabilité limitée de droit Chypriote, ayant son siège social au 35, Theklas Lysiotti Street, Eagle Star House, 6<sup>th</sup> Floor, CY-3030 Limassol, Chypre, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre, sous le numéro HE 225650,

Et,

- Navikatorrel Limited, une société à responsabilité limitée de droit Chypriote, ayant son siège social à Leoforos Spyrou Kyprianou, 67, Kyriakides Business Center, 4003 Limassol, Chypre, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre, sous le numéro HE 325359,

que six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant 50 % du capital de la Société, ont été transférées par KRG Management Ltd, susnommée, à Navikatorrel Limited, susnommée.

Depuis lors, les parts de la Société sont détenues comme suit:

KRG Management Ltd . . . . .	6.250 parts sociales
Navikatorrel Limited . . . . .	6.250 parts sociales
Total . . . . .	12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienehaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014065764/32.

(140077118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**SDE, système D énergie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 80, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 168.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014066135/9.  
(140077272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Schaller Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 75.938.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014066132/9.  
(140076608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.712,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 117.488.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des gérants B Richard BRE-KELMANS et Elizabeth TIMMER du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.  
Carsten SÖNS  
Mandataire

Référence de publication: 2014066124/15.  
(140076397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 201.601,71.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 158.005.

**EXTRAIT**

Suite à la cession de parts sociales survenue le 8 avril 2014, M. Colin Speedie, né le 8 décembre 1971 à Lanark, Royaume Unis, résidant à 15314, Woodlawn Manor Court, Cypress, Texas, 774, Etat Unis d'Amérique, associé de la Société a cédé les parts sociales suivantes:

- 1,337,789 parts sociales de classe H à Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust agissant par son trustee Appleby Trust (Jersey) Limited, ayant son siège social à 13-14, Esplanade, St Helier, Jersey, JE- JE1 1BD, Iles Anglo-Normandes, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 21755.

Par conséquent M. Colin Speedie détient 215,772 parts sociales de catégorie H et Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust détient 6,205,614 parts sociales de catégorie H

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Sterling Testing S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2014066122/21.  
(140076517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**PAUL International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 65.534.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2014*

La cooptation de Mme Katia CAMBON a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Veillez noter que l'adresse de M. Francis HOLDER se situe désormais à F-75007 Paris (France), 15, rue Verneuil.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour PAUL International

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014065229/15.

(140076157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Nascent Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 77.159.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 15 du 10 janvier 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Nascent Group S.A. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014065997/16.

(140076891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**MREF II VV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 166.769.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 avril 2014*

En date du 29 avril 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Graham SIDWELL, gérant de catégorie A

- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B

- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

MREF II VV Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014065991/23.

(140077292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Bau Cap Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 126.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014064806/10.

(140076100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Metropole International Hotel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 172.265.

Les comptes annuels de la société 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014065957/12.

(140076680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Maison Peter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.  
R.C.S. Luxembourg B 13.623.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAISON PETER S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

*FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA*

Référence de publication: 2014065965/12.

(140076774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Napier S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 134.975.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 23 avril 2014 que Sea Jewel Investments Limited, associé unique de la Société, a transféré avec effet au 8 mai 2014:

- soixante-et-onze mille cent soixante-quinze (71.175) parts sociales détenues dans le capital social de la Société à METRO Group Retail Real Estate GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, Allemagne, et immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf sous le numéro HRB 61413;

- trois mille huit cent vingt-cinq (3.825) parts sociales détenues dans le capital social de la Société à Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B186524.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065996/20.

(140076556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Temes Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 133.947.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064597/9.

(140075261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**F Chateau 2, Société à responsabilité limitée,****(anc. Kolding 2).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 184.380.

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alshair FIYAZ, investisseur, né le 8 octobre 1972 à RAWALPINDI (PAKISTAN), demeurant à 12, avenue de la Costa, MC-98000 Monaco,

ici représenté par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Monaco le 28 avril 2014.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de la société KOLDING 2 (la «Société»), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.380, constituée par-devant le notaire instrumentant le 27 décembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872, le 4 avril 2014. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société.

La nouvelle dénomination de la Société sera désormais «F CHATEAU 2».

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui devra désormais se lire de la façon suivante:

« **Art. 2.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «F CHATEAU 2.»»

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mai 2014. LAC/2014/21143. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066788/43.

(140077866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

**BIL, Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 6.307.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Banque Internationale à Luxembourg (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.307, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 1856 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 17 avril 2012, numéro 980.

L'Assemblée est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur Frank WAGENER, Président du Conseil d'administration, demeurant à Brouch,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole WINTERSDORFF, Head of Legal and Corporate Secretary, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Jacques LANNERS, ingénieur, demeurant à Steinsel;
- Monsieur Etienne Reuter, fonctionnaire, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

le 5 avril 2014 - numéro 875

le 15 avril 2014 - numéro 953

b) D'Wort:

le 5 avril 2014 - numéro 81

le 15 avril 2014 - numéro 89

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital autorisé du montant actuel de EUR 250.000.000 (deux cent cinquante millions euros) à EUR 350.000.000 (trois cent cinquante millions euros).

Dans les limites du capital autorisé, le Conseil d'Administration de la BIL est autorisé, pendant une période expirant le 25 avril 2019, sans préjudice de renouvellements éventuels,

(i) d'augmenter le capital souscrit jusqu'à concurrence de ce montant, et

(ii) de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur tout ou partie des parts sociales ou des obligations convertibles dont il décidera l'émission.

2. Modification en conséquence des troisième et cinquième alinéas de l'article 5 des statuts de la BIL qui auront la teneur suivante:

**Art. 5. Troisième alinéa.** Par ailleurs, en application de l'article 32 paragraphe (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 25 avril 2019, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social jusqu'à trois cent cinquante millions d'euros (350.000.000.-EUR).

**Art. 5. Cinquième alinéa.** Dans les limites du capital autorisé et pour la période expirant le 25 avril 2019, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur tout ou partie des parts sociales ou des obligations convertibles dont il décidera l'émission.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 2.017.487 (deux millions dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept) actions représentant l'intégralité du capital social, 2.015.890 actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé du montant actuel de EUR 250.000.000.- (deux cent cinquante millions d'euros) à EUR 350.000.000.- (trois cent cinquante millions d'euros).

L'assemblée, après avoir eu connaissance du rapport du Conseil d'Administration de la Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, autorise le Conseil d'Administration, pendant une période expirant le 25 avril 2019, sans préjudice de renouvellements éventuels,

(i) d'augmenter le capital souscrit jusqu'à concurrence de ce montant, et

(ii) de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur tout ou partie des parts sociales ou des obligations convertibles dont il décidera l'émission.

Cette résolution est adoptée par 2.015.887 voix pour et 3 voix contre.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les troisième et cinquième alinéas de l'article 5 des statuts qui auront la teneur suivante:

**Art. 5. Troisième alinéa.** Par ailleurs, en application de l'article 32 paragraphe (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 25 avril 2019, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social jusqu'à trois cent cinquante millions d'euros (350.000.000.-EUR).

**Art. 5. Cinquième alinéa.** Dans les limites du capital autorisé et pour la période expirant le 25 avril 2019, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur tout ou partie des parts sociales ou des obligations convertibles dont il décidera l'émission.

Cette résolution est adoptée par 2.015.887 voix pour et 3 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WAGENER, C. WINTERSDORFF, J. LANNERS, E. REUTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. Relation: LAC/2014/20466. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065584/89.

(140077131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

---

**Adventura Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.213.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2014.

Fabrice Mas

Gérant B

Référence de publication: 2014064745/13.

(140076251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---



## JULA-Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 5.335.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mai, se sont réunies les parties suivantes:

1. Madame Marie-Josée LAMBY-HAMES, née le 7 octobre 1958 à Waimes (B), demeurant à B-4960 Ligneuville, 19, route de Montenau;

2. Monsieur Gilbert LAMBY, né le 16 mai 1959 à Waimes (B), demeurant à B-4960 Ligneuville, 19, route de Montenau.

Lesquels comparants, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations, à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société adopte la dénomination suivante: JULA-Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des associés représentant trois quarts des parts sociales de la société.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

- Madame Marie-Josée LAMBY-HAMES, prénommée, cinquante parts . . . . .	50
- Monsieur Gilbert LAMBY, prénommé, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

En cas de démembrement des parts, l'usufruitier aura les droits d'usufruit des parts, ce qui inclut tous les droits rattachés à la qualité d'associé de la Société, notamment:

- le droit aux dividendes;
- le droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le droit rattaché à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 et suivants du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

**Art. 7.** Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans le bénéfice de la société et dans l'actif social.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs avec les coassociés, les associés sont tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

A l'égard des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes et engagements de la société, conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 12.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques, sous réserve de l'accord unanime des associés, représentant l'intégralité du capital social.

Il(s) administre(nt) les biens de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, il(s) consent(ent), accepte(nt) et résilie(nt) tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il(s) juge(nt) convenables, il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit il(s) paye(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne(nt) le paiement.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statue/statuent sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

**Art. 13.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 14.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2014.

**Art. 15.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 16.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés, représentant au moins la moitié du capital social, sans préjudice de règles de quorum et de délibérations plus strictes, prévues par d'autres dispositions des présents statuts,

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-proprétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 17.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Marie-Josée LAMBY-HAMES, née le 7 octobre 1958 à Waimes (B), demeurant à B-4960 Ligneuville, 19, route de Montenau;

- Monsieur Gilbert LAMBY, né le 16 mai 1959 à Waimes (B), demeurant à B-4960 Ligneuville, 19, route de Montenau.

2) En ce qui concerne la gestion journalière, la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Toutefois, les opérations immobilières comme l'acquisition, la vente, l'affectation hypothécaire nécessitent l'aval de tous les associés,

3) Le siège social est établi à L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

Fait et dressé en triple exemplaire à Heinerscheid, en date du 7 mai 2014.

Marie Josée LAMBY-HAMES / Gilbert  
LAMBY.

Référence de publication: 2014065092/142.

(140075572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Phoenix III Mixed Z, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.636.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 152.589 (the "Sole Shareholder"),

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of Phoenix III Mixed Z, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 111636 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 8

November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 288 dated 9 February 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 29 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 694 dated 24 April 2007.

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 2,116,325.- (two million one hundred sixteen thousand three hundred twenty-five Euro), represented by 84,653 (eighty-four thousand six hundred fifty-three) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All 84,653 (eighty-four thousand six hundred fifty-three) shares are owned by the Sole Shareholder, prenamed.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The Sole Shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's registered office, in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand euros (1,000 Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour de mai

Pardevant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.589 («l'Associée Unique»),

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associée Unique est l'associée unique de Phoenix III Mixed Z, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111636 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 9 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 24 avril 2007.

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.116.325,- (deux million cent seize mille trois cent vingt-cinq euros), représenté par 84.653 (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-trois) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 84.653 (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante-trois) parts sociales sont détenues par l'Associée Unique, préqualifiée.

L'Associée Unique, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat.

- L'Associée Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au siège de la Société, à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille euros (1.000.- euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CHANTRAIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/05/2014. Relation: EAC/2014/6275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09 mai 2014.

Référence de publication: 2014065219/101.

(140075599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

### **PC2D, Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 151.096.

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PC2D, ci-après "la Société", avec siège social au 24, rue Robert Krieps à L-4702 Pétange, constituée suivant acte notarié en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 547 du 13 mars 2010, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous B 151.096.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

#### *Bureau*

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sue WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

#### *Composition de l'assemblée*

Le capital de la Société, qui s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), est actuellement représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée est portée sur une liste de présence dressée par les membres du bureau, à laquelle les participants à l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, restent annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

#### *Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent trente-neuf mille quatre cent trente euros (EUR 139.430,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent soixante-dix mille quatre cent trente euros (EUR 170.430,-) par la création et l'émission de cent trente-neuf mille quatre cent trente (139.430) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission totale de cinq millions soixante-deux mille sept cent trois euros et trente cents (EUR 5.062.703,30,-).

Souscription par Monsieur Didier Deprey de la totalité des actions nouvelles et libération intégrale de celles-ci ainsi que de la prime d'émission par l'apport en nature d'actions de la société anonyme belge Holding PCS.

2. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale. Il peut dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Constatation de la validité de l'assemblée*

Après vérification par le scrutateur, l'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour étant entendu qu'au cas où toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, celui-ci exerce seul les prérogatives dévolues à l'assemblée générale.

#### *Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-neuf mille quatre cent trente euros (EUR 139.430,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent soixante-dix mille quatre cent trente euros (EUR 170.430,-), par la création et l'émission de cent trente-neuf mille quatre cent trente (139.430) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission totale de cinq millions soixante-deux mille sept cent trois euros et trente cents (EUR 5.062.703,30,-).

##### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient aux présentes Monsieur Didier DEPREAY, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1960 à Verviers, Belgique, demeurant rue Lileutige, 118 à B-4140 Sprimont, Belgique,

ici représenté par Monsieur Patrick VAN HEES, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 avril 2014, et qui restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel Monsieur Didier DEPREAY:

- souscrit toutes les cent trente-neuf mille quatre cent trente (139.430) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, émises dans le cadre de l'augmentation du capital social,

- accepte de payer une prime d'émission de cinq millions soixante-deux mille sept cent trois euros et trente cents (EUR 5.062.703,30,-), et

- libère intégralement toutes les actions ainsi que la prime d'émission par l'apport en nature des trois mille huit cent quatre-vingts (3.880) actions de catégorie «A» qu'il possède dans le capital de la société anonyme de droit belge dénommée HOLDING PCS, dont le siège social est établi à B-4432 Ans, Belgique, rue des Technologies, 24, numéro d'entreprise 0450.967.945, ci-après «les Actions»,

- confirme l'évaluation des Actions faite par le conseil d'administration de la Société pour un montant total de cinq millions deux cent deux mille cent trente-trois euros et trente cents (EUR 5.202.133,30,-).

- déclare qu'il dispose de la pleine et libre propriété des Actions, représentant 48,17% du capital social de HOLDING PCS, qu'elles sont toutes apportées par les présentes à la Société pour libérer intégralement les cent trente-neuf mille quatre cent trente (139.430) actions émises en contrepartie ainsi que la prime d'émission, que les Actions sont librement transmissibles, qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autre en vertu duquel une quelconque personne serait en droit d'invoquer leur attribution préférentielle, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que leur transfert n'est contraire à aucune disposition des statuts de HOLDING PCS ou à une disposition légale belge et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport, à la transmission des Actions et à leur inscription au nom de la Société

- s'engage à accomplir sans délai et partout où il appartiendra toutes les formalités inhérentes et consécutives au transfert de la propriété des Actions en faveur de la Société afin de rendre leur transmission effective vis-à-vis de HOLDING PCS et de toute tierce partie.

##### *Rapport d'évaluation de l'apport.*

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 3 avril 2014, par le réviseur d'entreprises agréé indépendant A3T S.A., réviseurs d'entreprises agréées, établi à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, re-

présenté par Monsieur Andréas TARTORAS, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 139.430 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune à émettre en contrepartie, augmentée d'une prime d'émission de EUR 5.062.703,30.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.§1.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent soixante-dix mille quatre cent trente euros (EUR 170.430,-), représenté par cent soixante-dix mille quatre cent trente (170.430) actions d'une valeur nominale de d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: P. Van Hees, S. Wong, C. Grundheber, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 avril 2014. REM/2014/807. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065230/116.

(140076367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

#### **Izzie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.172.

---

#### *Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 30 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse professionnelle des gérants Richard BREKELMANS, Elizabeth TIMMER et Isabelle ROSSENEU a changé du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014066754/18.

(140078316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Wonlux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 147.778.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014064673/11.

(140075405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Ideanomix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7463 Pettingen, 25, rue du Château.  
R.C.S. Luxembourg B 89.888.

Le 17/04/2014 à 14 heures, sont présents au siège:

Servet Ocaktan

Représentant la totalité des parts sociales, afin de participer à:

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants:

- Le rapport de la gérance;

- Le texte de la résolution proposée.

- Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour:

1. LECTURE DU RAPPORT DE LA GERANCE

2. TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

3. POUVOIRS

Le président donne lecture du rapport de la gérance.

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour sont proclamées:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante dans la même commune de Mersch:

IDEANOMIX S.à r.l.

25, rue du Château

L-7463 Pettingen

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 15 minutes. De tout ce qui est mentionné ci-dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Ideanomix S.à r.l.

Servet Ocaktan

Gérant

Référence de publication: 2014065505/41.

(140075570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---